



RAPPORT ANNUEL 2013

LE POISSON D'EAU DOUCE



DU LAC JUSQU'À VOTRE TABLE

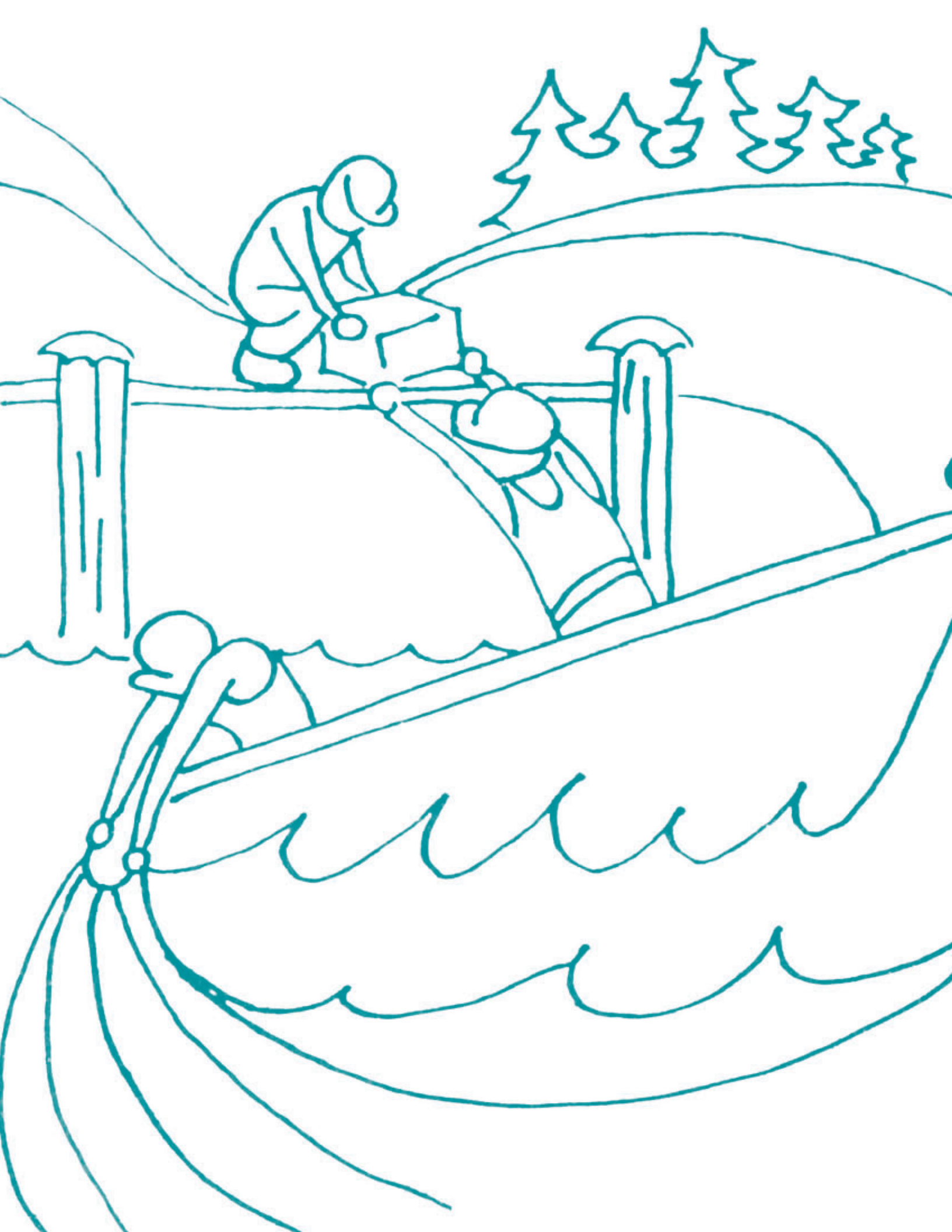




Table des matières

| | |
|---|----|
| Lettre de transfert | 4 |
| Rapport du président-directeur général | 5 |
| Profil de l'Office | 6 |
| Rémunération des pêcheurs | 7 |
| Orientations stratégiques et perspectives d'avenir | 18 |
| Rapport de gestion et analyse de la direction | 12 |
| Bénéfices et livraisons des produits | 18 |
| Sommaire financier des dix dernières années | 20 |
| Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers | 21 |
| Lettre du vérificateur général du Canada | 22 |
| États financiers | 23 |
| Examen spécial | 55 |
| Régie de l'entreprise | 57 |
| Conseil d'administration | 58 |
| Comité de vérification et de risque | 58 |
| Haute direction | 59 |
| Reconnaissance des employés | 59 |

Lettre de transert du président du Conseil d'administration au ministre des Pêches et des Océans

L'Honorable Keith Ashfield
Gouvernement du Canada
Ministre des Pêches et des Océans
200, rue Kent – Bureau 1570
Ottawa (Ontario)
K1A 0E6

Monsieur le ministre,

Nous avons le plaisir de vous soumettre le Rapport annuel de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce conformément à l'article 150 de la *Loi sur la gestion des finances publiques (LGFP)*. Le Rapport annuel comprend les états financiers audités pour l'exercice terminé le 30 avril 2013.

En juillet 2012, suite à la recommandation du Bureau du vérificateur général du Canada, un nouveau profil du Conseil d'administration a été développé, y compris le dosage des compétences requises. La politique compréhensive sur le profil du Conseil d'administration a été rédigée pour définir clairement les attributs de base, les compétences, les habiletés et l'expérience requis des membres du conseil, ainsi que leur rôle et responsabilités principaux. Dans l'avenir, la gouvernance de l'Office évoluera de façon à refléter plus spécifiquement ce profil.

Les membres du Conseil d'administration continuent de recevoir une formation dans la gestion de l'entreprise. À leur réunion du mois d'avril 2013, les mécanismes d'établissement des prix et de mises en commun ont été revus et les membres du Conseil d'administration ont discuté et adopté les procédures d'approbation modifiées des paiements définitifs et des plans d'entreprise.

Je vous prie d'accepter, monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président du Conseil d'administration,



David Tomasson



Rapport du président-directeur général

Pour la deuxième année consécutive, l'OCPED a livré des résultats significativement plus élevés que ceux prévus dans son plan d'affaires.

Durant l'exercice financier qui s'est terminé le 30 avril 2013, l'OCPED a généré un résultat de 4,5 millions de \$ avant le versement des paiements définitifs aux pêcheurs, vastement supérieur au montant de 2,0 millions de \$ prévu dans le plan.

Tous ont travaillé très fort pour atteindre ce résultat.

Le marché russe a continué sa croissance, et les autres prix européens ont été relativement stables malgré les défis financiers que doivent affronter plusieurs pays européens. L'OCPED a aussi développé de nouveaux marchés pour la perchaude, le cisco et le caviar.

Les opérations ont été améliorées pour maximiser les résultats et les bénéfices versés aux pêcheurs. Notamment, l'OCPED a remplacé ses tunnels de congélation vieux de plus de 45 ans, ce qui a généré des gains dans les efficacités. La gestion continue des coûts de la main-d'œuvre et des rendements a aussi mené à des améliorations constantes.

Ultimement, l'OCPED œuvre à l'accroissement des bénéfices versés aux pêcheurs. Les prix d'achat de certaines espèces étaient supérieurs par rapport à l'exercice précédent : le grand corégone, de 0,30 \$ et 0,55 \$ le kg dépendant de la taille du poisson; le cisco, de 0,94 \$ le kg; les œufs de cisco, de 4,15 \$ le kg; et le grand brochet (taille moyen été), de 0,10 \$ le kg.

Parmi les facteurs qui ont contribué à des niveaux inférieurs de livraisons, notons :

- La collectivité de Dauphin River a été évacuée et n'est pas encore revenue;
- Les pêcheurs ont connu des difficultés à cause de l'état de la glace en hiver sur les lacs Manitoba et Winnipegosis; et
- En Alberta, la pêche commerciale n'est toujours pas permise sur plusieurs lacs clé.

Bien que l'impact de ces divers facteurs sur les niveaux de livraisons soit à court terme et semble se limiter à une faible fraction du total des pêcheries, l'effet combiné pose un défi de taille à l'OCPED. Avec le déclin des volumes, les efficacités de la chaîne d'approvisionnement et surtout de l'exploitation de l'usine de transformation sont réduites, ce qui veut dire que les coûts par kilo augmentent, laissant moins de bénéfices pour tous. Dans une perspective d'avenir, l'OCPED œuvre au développement des pêcheries des régions de son mandat – là où il existe un potentiel d'augmenter les livraisons – augmentant ainsi les bénéfices au niveau local et améliorant la rentabilité tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Avec l'expression de mes sentiments distingués,

Le président-directeur général



John Wood
Winnipeg (Manitoba)



MISSION

L'OCPED soutient la gestion ordonnée de la pêche d'eau douce par le biais de stratégies de prises planifiées, de transformation et de commercialisation pour maximiser les bénéfices versés aux pêcheurs commerciaux.

Profil de l'Office

L'Office de commercialisation du poisson d'eau douce (OCPED) est une société d'État financièrement autonome qui achète, transforme et met en marché tout le poisson d'eau douce pris commercialement de la région de son mandat au Manitoba, en Alberta et dans Territoires du Nord-Ouest. L'OCPED achète aussi du poisson provenant de l'extérieur de la région de son mandat, plus spécifiquement de la Saskatchewan.

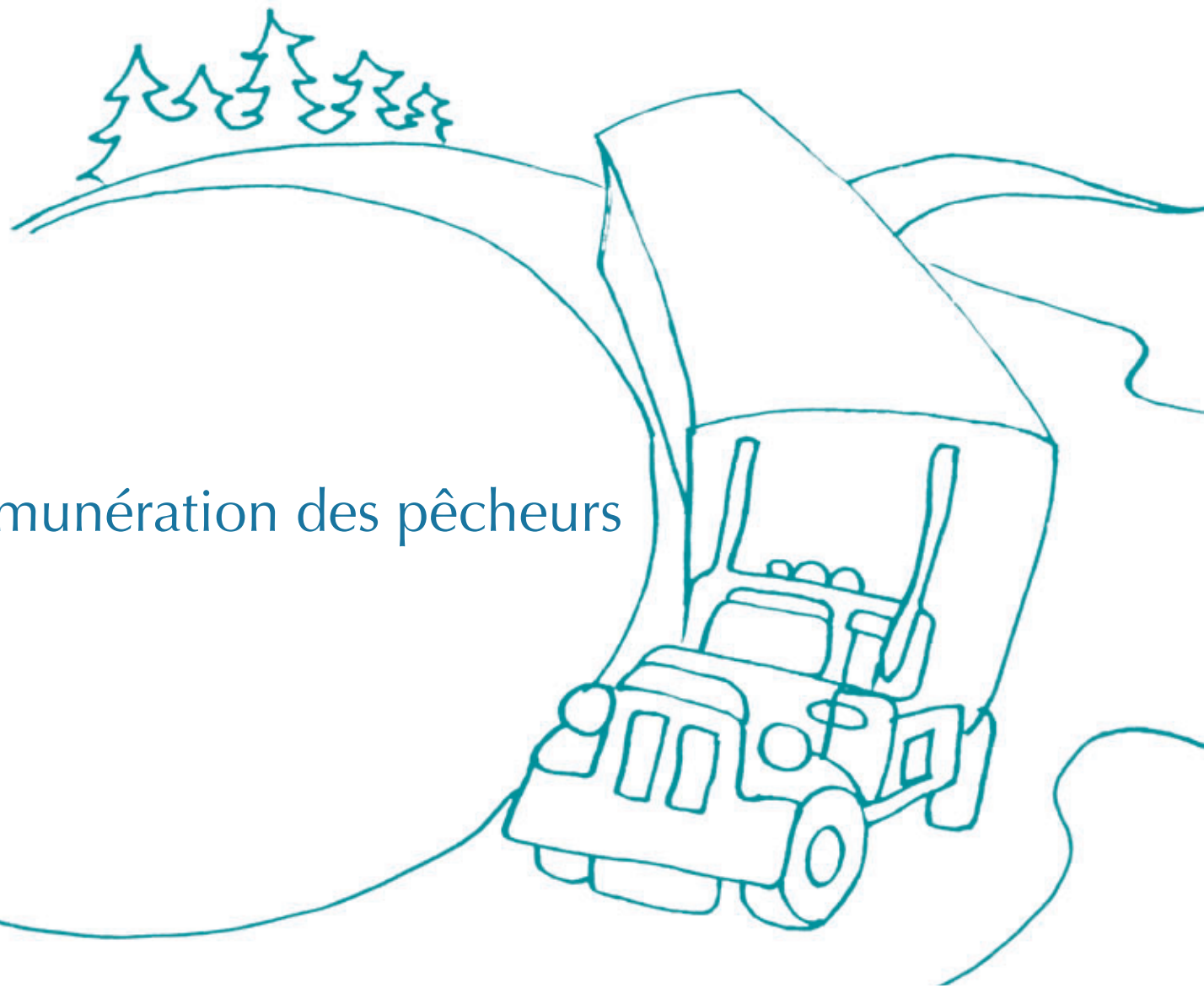
Le mandat de l'Office est de fournir les services de base définis par son mandat légal, y compris : l'achat de tout le poisson qui est à vendre, la commercialisation ordonnée du poisson, la promotion des marchés internationaux, l'accroissement de la commercialisation du poisson et l'accroissement des bénéfices versés aux pêcheurs commerciaux. Pour exécuter son mandat, l'OCPED soutient une gestion ordonnée des pêcheries d'eau douce par le biais de stratégies de planification des prises, de la transformation et de commercialisation. Des paiements définitifs sont versés annuellement aux pêcheurs, par espèces des flux de trésorerie disponibles.

Le Conseil d'administration (CA) composé de 9 membres, y compris le président-directeur général, a géré l'OCPED durant l'exercice 2012-2013. Tous les membres du CA sont nommés par le gouverneur en conseil fédéral avec trois de ces membres nommés sur recommandation des gouvernements provinciaux et territorial participants.

L'Office a un personnel de production de plus de 175 personnes à temps plein, auquel s'ajoutent d'autres travailleurs durant les périodes de pointe. Le poisson est pris par environ 1 800 pêcheurs commerciaux à travers la région. Le poisson est acheté et trié par des agents d'approvisionnement contractuels et d'agences d'approvisionnement corporatives à plus de 50 points de livraison.

La marque *Freshwater Fish* est toujours au sommet des marchés américains du doré jaune. L'OCPED est le plus gros fournisseur de grand corégone et de caviar de grand corégone à la Finlande, de grand brochet à la France et un important fournisseur de grand corégone à la Russie. L'OCPED est le plus important fournisseur individuel de poisson d'eau douce au marché américain du poisson gefilte et son usine de transformation est certifiée kasher.

Durant plus de quatre décennies d'activités commerciales au Canada et à l'étranger, l'OCPED a établi et soutenu une solide réputation basée sur la fiabilité de livraison de produits sains de qualité. L'Office est un chef de file reconnu au niveau des prix, exerçant son droit de commercialiser le poisson dans les marchés interprovinciaux et internationaux.



Rémunération des pêcheurs

En vertu de la *Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce*, l'OCPED avait durant l'exercice 2012-2013 le mandat d'acheter et de fixer le prix de tous les produits de la pêche commerciale en eau douce au Manitoba, en Alberta et dans les Territoires du Nord-Ouest. L'OCPED utilise une structure de rémunération qui établit les paiements initiaux et les paiements définitifs basés sur un régime de regroupement ou de mise en commun. Les paiements définitifs sont établis en répartissant les recettes et les frais par espèces.

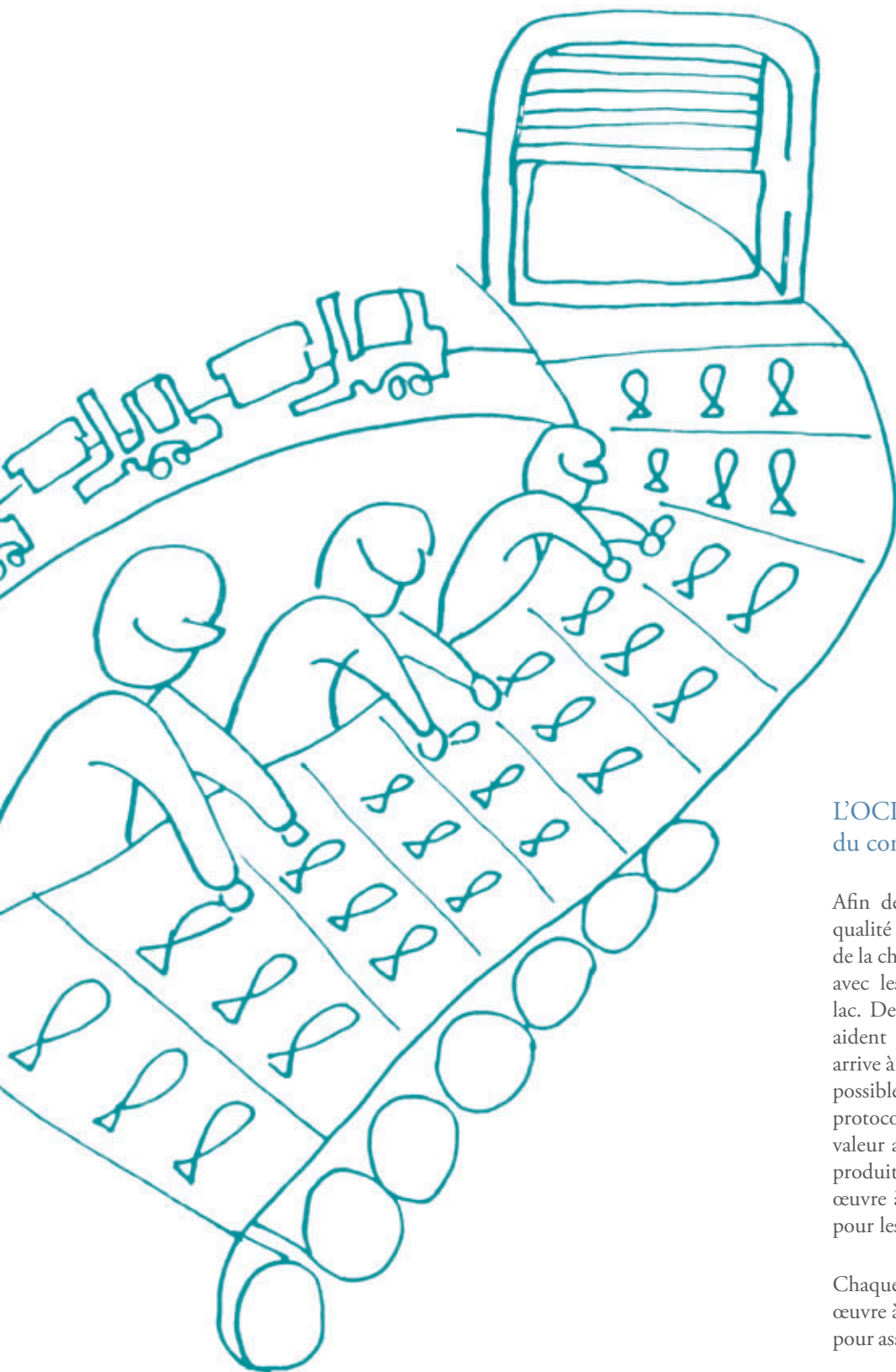
L'OCPED établit un prix initial pour une espèce en estimant la valeur marchande du produit. Les prévisions des frais de transformation et des opérations, ainsi qu'un montant pour les imprévus, sont ensuite soustraites de la valeur marchande. L'OCPED peut fixer les prix initiaux à des niveaux supérieurs lorsque nécessaire afin d'assurer des montants suffisants pour développer de nouveaux marchés ou de nouveaux produits. L'OCPED a comme politique d'établir les prix initiaux de toutes les espèces à des taux qui encouragent la pleine exploitation des pêcheries dans toutes les régions. Des volumes plus élevés de toutes les espèces aident au développement des marchés,

maximisent les efficacités et contribuent à défrayer les coûts indirects.

L'OCPED peut apporter des ajustements aux prix initiaux durant l'exercice financier afin de refléter les changements dans les marchés. Il peut aussi offrir une prime temporaire pour le poisson d'une taille et d'une espèce données afin d'encourager les pêcheurs à augmenter leurs prises ou lorsqu'un client a des besoins pressants.

La politique de la distribution des résultats assure qu'à la fin de l'exercice financier, un montant approprié des résultats nets provenant de chaque espèce est alloué aux ressources financières requises pour le réinvestissement à long terme de l'entreprise. Après l'audit annuel par le Bureau du vérificateur général du Canada, l'Office établit les paiements définitifs provenant des recettes mises en commun. Un paiement définitif provenant de l'excédent de trésorerie de l'entreprise est versé lorsque les revenus de ventes sont supérieurs à tous les coûts directs et alloués pour une espèce donnée. Le tableau en pages 18 et 19 présente une rétrospective des résultats des dix dernières années.

Orientations stratégiques et perspectives d'avenir



L'OCPED à l'œuvre – du lac jusqu'à la table du consommateur

Afin de garantir que la salubrité alimentaire et la qualité des produits soient présentes au tout début de la chaîne d'approvisionnement, l'OCPED travaille avec les pêcheurs dès que leurs prises arrivent du lac. Des bacs de manutention et des coulis de glace aident dans le transport, assurant que le poisson arrive à l'usine de transformation dans le meilleur état possible. Des améliorations des efficacités à l'usine, les protocoles de salubrité alimentaire et des processus de valeur ajoutée sont en place pour aider à la vente de produits alimentaires de première qualité. L'OCPED œuvre à bâtir et à maintenir des marchés mondiaux pour les produits de poisson qui sont préparés.

Chaque maillon de la chaîne d'approvisionnement œuvre à la production de produits de classe mondiale pour assurer les plus hauts bénéfices pour les pêcheurs.

Orientation stratégique n° 1 :

Assurer la viabilité financière à long terme de l'OCPED

Depuis sa fondation en 1969, l'OCPED a œuvré à assurer sa viabilité financière à long terme. Depuis les cinq dernières années, l'Office a adressé les besoins de renforcer son bilan financier. L'OCPED a :

- Créé et mis en œuvre une politique sur les capitaux propres et l'endettement à long terme;
- Restructuré sa dette en deux composantes, soit la marge d'exploitation et la dette des immobilisations à long terme;
- Établi et mis en œuvre un calendrier de remboursement de la dette des immobilisations sur 15 à 20 ans; et
- Généré une augmentation des capitaux propres de 4,2 millions de \$ à 7,6 millions de \$.

La viabilité financière à long terme est essentielle à l'OCPED – une position financière forte assure que l'OCPED peut toujours remplir son mandat auprès des pêcheurs.

Orientation stratégique n° 2 :

Développer une infrastructure de transformation pour répondre aux besoins des pêcheries et des marchés

Des investissements dans les immobilisations de l'usine sont des investissements dans les pêcheurs et leurs produits – lorsque l'OCPED investit dans l'amélioration des processus et des équipements, les clients sont prêts à payer pour des produits de haute qualité provenant de l'usine de l'OCPED.

Tous les maillons de la chaîne d'approvisionnement de l'OCPED – y compris l'usine de transformation de Winnipeg, la barge de Poplar River ainsi que les nombreux points de livraison et de stations de manutention exploités par des exploitants indépendants de l'OCPED – ont connu des améliorations durant les cinq dernières années afin d'aider l'OCPED à travailler pour les pêcheurs. Parmi les priorités qui ont été adressées :

- Rencontrer tous les règlements sur la salubrité et la sécurité alimentaires de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) afin de maintenir en règle son enregistrement fédéral, permettant à l'OCPED de continuer à exporter ses produits;
- Rencontrer tous les règlements sur la salubrité et la sécurité alimentaires des gouvernements des marchés étrangers afin de maintenir l'accès à ces marchés;
- Rencontrer les exigences des clients sur la sécurité, la salubrité, la qualité et les spécifications des produits;
- Améliorer les efficacités et les rendements de la

transformation afin de réduire les coûts et d'accroître les marges des profit; et

- Investir dans des items comme un congélateur à spirale, une chaîne de décongélation, des tunnels de congélation, une chaîne de triage et d'emballage de poisson surgelé, une chambre de transformation du caviar et de l'équipement pour la production de glace. Sur les cinq derniers exercices, l'OCPED a investi 18,3 millions de \$ dans l'amélioration des infrastructures.

Une usine moderne est un élément clé de la chaîne d'approvisionnement de l'OCPED et l'investissement dans les immobilisations représente le coût d'être en affaires. C'est aussi une partie intégrale de l'ajustement de l'OCPED à un dollar canadien robuste qui a permis de faire des achats pour la mise à niveau de l'usine avec plus d'efficacité.

Orientation stratégique n° 3 :

Connaissances et appui des parties intéressées

L'amélioration de la communication et une connaissance accrue des parties intéressées ont continué d'être des priorités. L'OCPED a identifié six catégories d'intéressés et a taillé ses efforts de communication afin de cibler ces groupes. Les initiatives de communication de l'exercice terminé comprennent :

- Le développement de nouvelles rubriques de contenu dans le bulletin trimestriel *Lake to Plate* destiné aux pêcheurs;
- L'ajout de contenu au site Web de l'OCPED;
- La création d'un canal YouTube, *Lake to Plate TV*, et l'alimentation de vidéos; et
- Rencontrer les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) pour la production d'états financiers trimestriels plus détaillés.

La communication avec tous les divers auditoires est une priorité continue. L'OCPED continuera de s'efforcer d'encourager un dialogue bilatéral ouvert avec toutes les parties intéressées.

Orientations stratégiques nos 4 et 5 :

Étendre l'entreprise pour créer des valeurs et la diversifier pour promouvoir la stabilité; et gérer l'OCPED sur le modèle d'entreprise orientée sur les marchés

La priorité de l'OCPED est de fournir ce que veulent ses clients, et il réalise ceci en cherchant des occasions de préparer des produits à valeur ajoutée et des marchés de niche. L'OCPED travaille à l'amélioration des marges et l'expansion des marchés globaux pour ses produits

– avec le but ultime de générer des affaires nouvelles et d'augmenter les bénéfices versés aux pêcheurs.

Conséquent avec le modèle d'entreprise orientée sur les marchés, un nouveau poste de directeur des affaires nouvelles a été créé et une personne embauchée comme membre de l'équipe des ventes et de la commercialisation en septembre 2011. Cette décision a aidé l'OCPED à réaliser des progrès significatifs vers son but de créer de la valeur et de promouvoir la stabilité. Les réalisations dans le secteur des ventes et de la commercialisation durant le dernier exercice comprennent :

- Le développement d'une portion de moins de 2 oz de doré jaune sans peau en pâte;
- Des essais de commercialisation de blocs de carpe éventrée et étêtée en Israël;
- L'introduction de cisco haché surgelé dans le marché kasher;
- De nouveaux marchés et clients pour le grand brochet en Chine, en Allemagne et en Russie;
- Le lancement de portions de grand brochet sans peau dans le marché nord-américain; et
- Continuer l'expansion du marché de touladi en Russie et en Pologne.

L'OCPED a répondu avec succès aux demandes des marchés et continuera de le faire, en développant de nouveaux programmes pour l'achat de poisson. Certains de ces programmes ont exigé des prix de commande spéciale, des prix saisonniers et l'ajustement des prix entre saisons pour apporter des ajustements dans les pénuries pour des tailles précises ou des espèces et pour l'amélioration ou le déclin des équilibres de l'offre et de la demande.

En plus d'augmenter la valeur de ses produits, la stratégie de l'OCPED envers les marchés doit trouver des moyens de gérer de nombreux risques et défis, y compris :

- Le maintien d'un approvisionnement constant de produits pour répondre aux besoins des marchés de produits clé;
- L'impact des économies européennes faibles, spécialement en France, sur la demande des marchés pour les produits de l'OCPED;
- La faiblesse de l'euro, qui réduit la force d'achat dans les marchés européens, menant à un déclin dans les ventes parce que l'OCPED doit faire concurrence avec des produits régionaux de prix inférieurs;
- Le protectionnisme et l'intervention gouvernementale dans d'importants marchés en développement comme la Russie et la Chine;
- L'impact de la faiblesse soutenue du dollar américain sur les résultats en devise canadienne; et
- La gestion des exigences associées à la certification écologique.

L'exploitation de multiples marchés avec un panier de produits qui prend de l'ampleur, aide l'OCPED à gérer les risques économiques et politiques ainsi que les risques associés aux taux de change de devises.

Orientation stratégique n° 6 :

Promouvoir le développement durable et la viabilité commerciale des pêcheries

Les pêcheries constituent le premier maillon de la chaîne d'approvisionnement, et ceci fait des pêcheries le plus important maillon. Assurer son avenir est ultimement la priorité numéro 1 pour ce qui a trait au développement durable et à la viabilité commerciale.

La viabilité à long terme dépend de l'appariement entre l'approvisionnement et la demande, le développement durable et l'encouragement de mettre en place la certification écologique, et ceci dans le cadre d'un environnement naturel imprévisible. L'OCPED a :

- Utilisé des prix saisonniers et de commandes spéciales ainsi qu'augmenté modestement les prix de base pour stabiliser les volumes de poisson livrés à l'usine depuis les quatre dernières années, suivant plusieurs années de déclin;
- Transigé avec des déclins à court terme des volumes dans certaines régions à cause du mauvais état de la glace et l'évacuation de communautés à cause des inondations et des feux de forêt; et
- Œuvré à l'accroissement des volumes de livraison à long terme pour assurer que l'investissement dans l'infrastructure, la formation et les processus génère les gains anticipés des efficacités.

Travaillant avec l'un des principaux organismes de certification écologique, la province du Manitoba a développé un projet pilote de certification écologique sur le lac Waterhen qui sera terminé en 2013. Si ce projet est viable à la fois de la perspective de la certification écologique et des considérations économiques de la pêcherie, le processus sera introduit dans le nord du Manitoba (2014) et éventuellement pour le lac Winnipeg (2015).

Bien que le processus de certification écologique exige beaucoup de temps et de ressources financières, il vaut certainement l'investissement. Si les pêcheries de la région du mandat de l'OCPED ne sont pas certifiées ou n'œuvrent pas pour atteindre la certification, le nombre de marchés voulant acheter le poisson de l'OCPED ira en diminuant – ce qui mènera à un déclin des prix avec l'accroissement du poisson non certifié à des niveaux qui dépassent ce que les marchés sont prêts à accepter.

Orientation stratégique n° 7 : Gestion de la qualité totale

Durant ses 43 années en affaires dans de multiples marchés, l'OCPED s'est mérité une réputation mondiale de fournir des produits de qualité uniforme. Cette réputation a été érigée sur l'engagement à une culture axée sur la gestion de la qualité totale dans tous les maillons de la chaîne d'approvisionnement afin de rencontrer les besoins des clients de façon efficace et conséquente.

Pour maintenir et accroître cette réputation pour la qualité, l'OCPED continue de développer de nouveaux processus et travaille avec les agences réglementaires tout au long de la chaîne d'approvisionnement :

- Beaucoup des investissements dans l'amélioration de l'usine de transformation ont été terminés afin de rencontrer les exigences de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et des clients en matière de la sécurité et de la salubrité des aliments;
- Les stations lacustres sont maintenant ouvertes pour les inspections de l'ACIA;
- Un système de lecture numérique « intelligent » a été installé pour améliorer les efficacités dans l'aire de réception et pour rencontrer les besoins croissants de la traçabilité depuis le lac jusqu'à la table du consommateur des produits de l'OCPED; et
- Du travail considérable a été entrepris dans la formation des pêcheurs sur les bonnes techniques de récolter les œufs de poisson afin d'augmenter l'approvisionnement et d'améliorer la qualité de la production du caviar de l'OCPED.

Conclusion

Durant les cinq premières années du plan stratégique de dix ans, l'OCPED a réalisé des progrès substantiels vers tous ses objectifs stratégiques. L'OCPED continuera de générer de la valeur en développant des marchés de niche et la fidélité des clients pour sa marque de produits *Freshwater Fish*.

Rencontrer les exigences de plus en plus rigoureuses des normes internationales de la sécurité et de la salubrité alimentaires et s'ajuster à la réalité d'un dollar canadien fort ont exigé des investissements dans de nouveaux équipements, processus et formation. Ces investissements commenceront maintenant à générer des économies provenant des efficacités de la chaîne d'approvisionnement et de la transformation.

Il y a un coût rattaché à cet ajustement qui, à court terme, a fait augmenter certains frais fixes. Dans l'avenir, l'OCPED pourra ramener ces frais en ligne et concentrer pour atteindre son objectif que le total des bénéfices versés aux pêcheurs soit 50 pour cent du résultat net.

En plus du contrôle des coûts, le volume transformé dans l'usine doit aussi augmenter pour réaliser le plein potentiel des économies prévues par les investissements dans les équipements, les processus et la formation. Pour augmenter les livraisons, il faudra que tous les intéressés demeurent impliqués dans le développement durable des nombreuses pêcheries commerciales desservies par l'OCPED et qu'ils les soutiennent.



Rapport de gestion et analyse de la direction

Pour l'exercice financier qui s'est terminé le 30 avril 2013, l'OCPED a dépassé les résultats prévus dans son plan d'affaires pour la deuxième année consécutive, atteignant un résultat global de 4,8 millions de \$ avant les paiements définitifs aux pêcheurs. Ce bon résultat peut être attribué à une performance robuste des marchés de l'OCPED au Canada, aux États-Unis d'Amérique et en Russie. De plus, il peut être attribué à des coûts de production inférieurs – les investissements dans l'usine pour rencontrer les besoins de la sécurité et de la salubrité alimentaires, ont généré des économies par des gains d'efficacité.

Les paiements initiaux aux pêcheurs étaient les mêmes par rapport à l'exercice précédent, se chiffrant à 24,8 millions de \$. Les paiements définitifs se chiffrent à 2,05 millions de \$, un montant inférieur à celui de l'année dernière de 2,95 millions de \$, mais tout de même supérieurs à la moyenne des dix dernières années. Le total des bénéfices versés aux pêcheurs (la somme des paiements initiaux pour l'achat du poisson et des paiements définitifs) se chiffre à 26,9 millions de \$, un montant inférieur à celui de l'exercice précédent de 27,8 millions de \$ principalement dû à une diminution des volumes livrés.

Le déclin des volumes livrés peut être principalement attribué à des facteurs météorologiques. Deux collectivités du lac Winnipeg ont été évacuées durant les inondations de 2011 et elles ne sont toujours pas revenues dans leur communauté, empêchant les pêcheurs de pêcher durant la saison 2012-2013. Le mauvais état de la glace dans la région ouest du Manitoba a réduit les livraisons provenant des lacs Manitoba et Winnipegosis. Une augmentation de l'approvisionnement du grand brochet et du cisco a compensé pour la diminution des livraisons de doré jaune et de grand corégone.

Les marchés et la commercialisation

Avec l'accent mis sur le développement des affaires, le service des ventes et de la commercialisation a continué à élargir la percée de l'OCPED en capitalisant sur des occasions d'augmenter sa présence avec de nouveaux clients, de nouveaux marchés et de nouveaux produits à travers le monde. Par exemple, de nouveaux clients ont été trouvés en Chine, en Ukraine, en Israël, au

Canada et dans le Mid West américain (Illinois).

Les initiatives clé de cet exercice comprenaient :

- L'étude de commercialisation de blocs de carpe étêtée et éviscérée en Israël;
- La production de cisco haché surgelé pour le marché kasher américain;
- Le développement de nouveaux marchés et clients pour les produits de grand brochet en Chine, en Finlande, en Allemagne et en Russie;
- Le lancement de portions de grand corégone sans peau dans les marchés nord-américains; et
- L'expansion de la vente du touladi en Russie et en Pologne et l'expansion des produits de doré jaune en pâte aux États-Unis.

Les prix du marché étaient généralement forts à cause de la situation limitée des stocks d'espèces clé telles le doré jaune et le grand corégone, ainsi que l'expansion des nouveaux marchés (y compris celui de la Russie), qui ont créé une augmentation de la demande pour les produits de l'OCPED. Si on exclut l'impact des taux de change des devises étrangères, les revenus globaux des ventes étaient inférieurs de 6 pour cent par rapport à l'exercice précédent. Le volume des ventes était inférieur de 11 pour cent par rapport à l'exercice précédent parce que des enjeux d'approvisionnement limité des espèces principales ont réduit les montants de produits disponibles pour la vente. Les moyennes des prix de vente en dollars américains étaient fortes, l'OCPED ayant capitalisé sur les pénuries de doré jaune et de grand corégone dans les marchés, augmentant les prix des produits à valeur ajoutée tels les portions de grand corégone, et a élargi ses marchés pour de nombreux produits existants. L'entrée planifiée dans le domaine des produits à valeur ajoutée tels la perchaude panée et les filets de grand corégone sans arêtes – destinés aux marchés nord-américains – a été reportée à cause de l'approvisionnement très limitée de ces espèces.

Approvisionnement et livraisons

Les volumes de livraison ont diminué pour la plupart des principales espèces (doré jaune, grand corégone, meunier et perchaude) et des augmentations significatives des livraisons de grand brochet et de cisco ont essentiellement compensé pour les diminutions.

Le résultat net de cette situation a été une diminution du total des livraisons de 10,8 à 10,4 millions de kg. La plus grande cause de ce déclin provient du fait que la région n° 6 du lac Winnipeg n'a pas connu d'activités de pêche à cause de l'évacuation continue des collectivités de cette région.

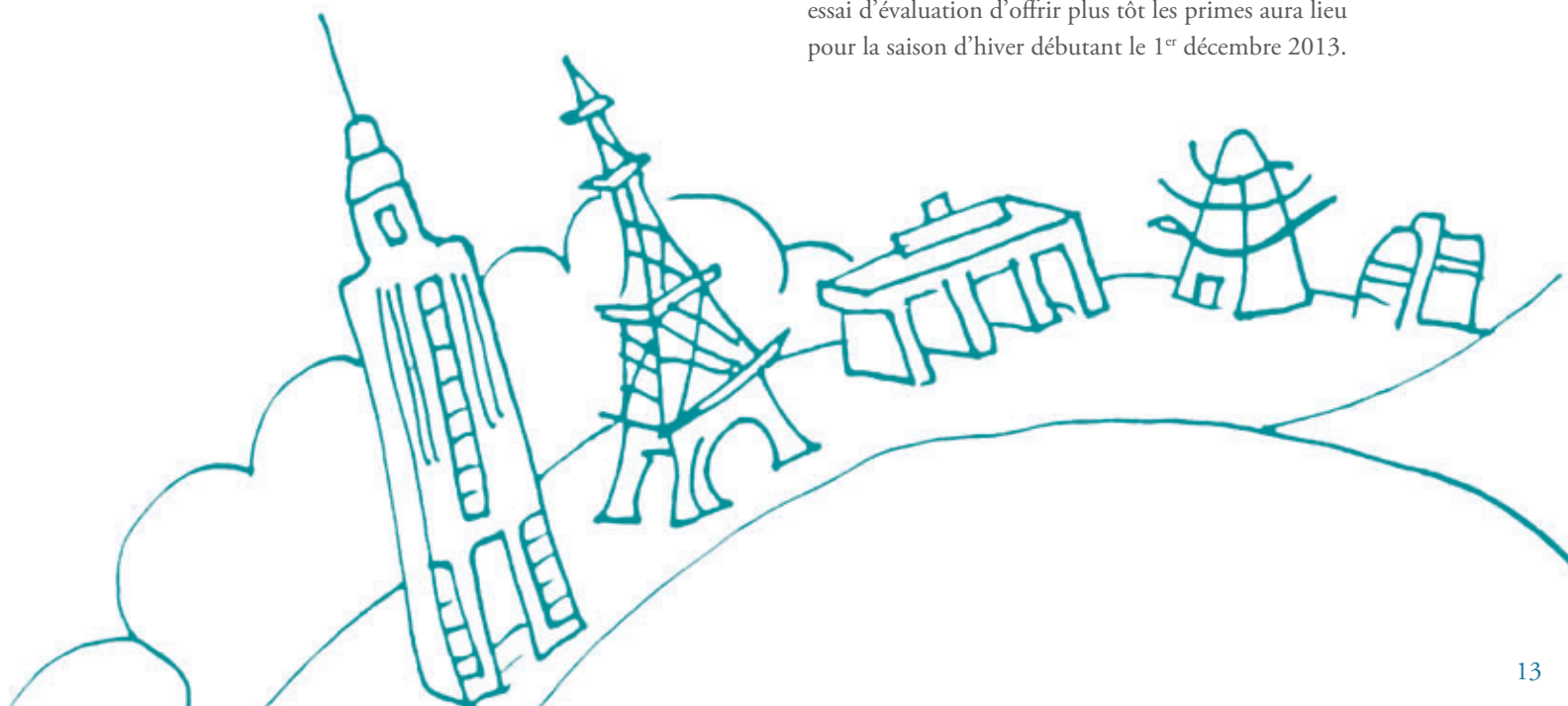
Les paiements initiaux aux pêcheurs avaient légèrement augmenté par rapport à l'exercice précédent, malgré la diminution des livraisons de poisson de valeur élevée comme le doré jaune et le grand corégone. Le prix initial moyen versé aux pêcheurs était 2,39 \$ / kg, soit une augmentation de 0,09 \$ / kg ou de 3,8 pour cent par rapport à l'exercice précédent. Les prix d'achat moyens ont augmenté à cause d'une augmentation significative au mi-exercice du prix du grand corégone lorsque les prix de ventes dans certains des nouveaux marchés ont connu des gains plus importants que prévus. Des prix plus élevés pour la perchaude et le cisco ont aussi aidé. Une piètre distribution des tailles du doré jaune et une légère diminution des livraisons ont réduit l'augmentation du prix moyen.

En Alberta, la concurrence pour l'accès continue de créer des défis pour les pêcheurs commerciaux. La conservation, la subsistance autochtone et la pêche sportive demeurent les trois premières priorités pour les ressources, donnant comme résultat de sévères restrictions sur les pêcheurs commerciaux. Des changements au programme provincial d'aide au transport de la Saskatchewan ont eu un impact

négligé sur les pêcheurs. À la demande de pêcheurs locaux, l'OCPED continuera d'établir des contrats avec les coopératives de pêcheurs de la Saskatchewan pour les prochaines années et on anticipe que les volumes reçus demeureront stables.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, des changements au programme d'aide au transport, qui excluent les pêcheurs vivant hors territoire, ont eu comme résultat une diminution de la participation de pêcheurs relativement aux années précédentes. L'OCPED travaille avec la fédération des pêcheurs des Territoires du Nord-Ouest pour revitaliser la pêcherie, pour que la fédération des pêcheurs prenne en charge les responsabilités d'agence de l'OCPED et pour qu'elle aide l'OCPED à planifier l'édifice devant servir de son propre établissement d'empaquetage

Les livraisons provenant du Manitoba ont diminué par rapport à l'exercice précédent dû au fait que les pêcheurs de la région n° 6 du lac Winnipeg n'ont pas pu pêcher. Les primes pour les prix d'hiver ont été introduites plus tôt avec la date fixée en décembre, anticipant de bénéficier aux pêcheurs du lac Manitoba et de possiblement augmenter les volumes traités par l'usine en décembre. Malheureusement, le pauvre état de la glace au Manitoba a eu un impact sur les volumes livrés de doré jaune. Comme résultat, c'était donc une saison qui se prête très difficilement à l'évaluation de l'impact de fixer la date d'introduction des primes d'hiver au 1^{er} décembre. Un deuxième essai d'évaluation d'offrir plus tôt les primes aura lieu pour la saison d'hiver débutant le 1^{er} décembre 2013.



Doré jaune et doré noir

Les marchés pour le doré jaune comprennent toujours le Canada, la France, la Belgique, l'Allemagne et des régions des États-Unis d'Amérique (Minnesota, Dakota du Nord, Wisconsin et Illinois), et se sont établis dans d'autres régions du Mid West américain (Dakota du Sud, Iowa, Montana, Nebraska et Michigan).

Les stocks de taille de choix de l'OCPED pour ses marchés de base ont continué d'être significativement bas. Comme résultat, l'OCPED a géré tactiquement les stocks en utilisant des actions soutenues de prix dans tous les marchés clé et une attribution stricte à tous les clients majeurs de doré jaune, y compris le retrait de quelques occasions de ventes outremer. La forte demande pour le doré jaune, en conjonction avec des approvisionnements plus bas chez des concurrents majeurs, ont continué d'avoir un effet sur l'industrie. Comme résultat, les prix sont demeurés forts dans plusieurs des marchés clé de l'OCPED. La sécheresse dans le Mid West américain a contribué à maintenir des prix forts en poussant à la hausse le prix de certaines sources de protéine alimentaire comme le bœuf.

Il y a un surplus significatif des stocks de doré jaune de grande taille, qui ne s'apparie pas aux besoins de doré jaune de première taille de la plupart des clients du secteur de la restauration. Le prix de marché inférieur pour ces grandes tailles a réduit le prix moyen du doré jaune. L'OCPED a étendu son partenariat stratégique avec un tiers qui prépare des produits en pâte et a poursuivi ses efforts avec un nouveau produit à valeur ajouté, une portion prête à manger pour la vente au détail, auprès d'un client clé en France. Le marché canadien a aussi été très fort avec l'ajout de nouveaux clients et l'OCPED a continué d'étendre ses affaires avec des clients dans l'est du Canada. L'OCPED est toujours bien positionné avec de nouveaux produits et partenariats pour prendre avantage des futures occasions de marché pour le doré jaune.

La répartition de la taille du poisson reçu continue d'être le plus grand défi pour l'OCPED. Idéalement, la répartition des tailles du doré jaune devrait être 28 pour cent de petite taille, 58 pour cent de taille moyenne et le 14 pour cent qui reste un mélange de grande taille et de taille énorme. Durant l'exercice

2012-2013, il y avait seulement 17 pour cent de petite taille, tandis que le pourcentage de poisson de taille grande et énorme était le double des volumes idéals. Ceci a continué de mettre de la pression sur les marges pour la mise en commun des résultats du doré jaune parce que le surplus de l'approvisionnement de doré jaune de grande taille était supérieur à la capacité du marché de l'absorber.

L'OCPED compte maintenir sa dominance dans les marchés américains, parce que les concurrents du lac Érié ont connu une diminution de 6 pour cent de leurs quotas pour l'exercice 2014. Ces diminutions auront un impact négatif sur la capacité des concurrents de l'OCPED de fournir les volumes requis par leurs clients existants, et pourraient avoir comme résultat une augmentation de la demande pour les produits de l'OCPED.

Grand corégone

Les marchés pour le grand corégone comprennent ceux de la Finlande, du Canada, des États-Unis d'Amérique, de l'Estonie, de la Pologne, de la Russie, de l'Allemagne et de la Suède. Les prix du grand corégone frais se sont stabilisés tôt durant l'exercice 2012-2013, alors que l'approvisionnement disponible pour les marchés était très limité, autant chez l'OCPED et chez ses concurrents. Les marchés pour le grand corégone surgelé en Finlande, aux États-Unis d'Amérique, en Allemagne, en Pologne et en Russie ont connu eux aussi des améliorations alors que la demande est demeurée forte et l'approvisionnement du grand corégone est largement inférieure aux besoins des marchés.

Les initiatives clé ayant trait au grand corégone comprenaient :

- L'élargissement de la base de clients en Russie; et
- L'élargissement de la vente d'un nouveau produit de grand corégone en portion en Finlande.

La Russie continue d'être un marché réussi pour l'OCPED mais il y a un risque que l'OCPED perde sa forte position alors que l'approvisionnement disponible continue d'être beaucoup moins que les besoins des clients. L'approvisionnement constant étant un pilier sur lequel les clients de l'OCPED peuvent compter, le besoin de rétablir et de dépasser

les niveaux historiques de livraisons de grand corégone sont critiques. L'augmentation des livraisons de grand corégone représente toujours pour l'OCPED une occasion de croissance à long terme.

Les livraisons de grand corégone étaient inférieures de 2 pour cent par rapport à l'exercice précédent, encore principalement dû à la pénurie de livraisons de la région n° 6 du lac Winnipeg. L'OCPED a augmenté les prix versés aux pêcheurs en juillet 2012 comme moyen stratégique pour récupérer les volumes de livraisons et pour répondre aux besoins du marché de ses clients de base. Les prix ont augmenté de 0,30 \$ à 0,50 \$ le kg dépendant de la taille et du grade du grand corégone. L'OCPED a continué d'offrir une prime d'hiver aux pêcheurs pour cette espèce pour la cinquième année consécutive.

Grand brochet

Durant l'exercice 2012-2013, il y avait des marchés pour le grand brochet en France, au Canada, en Russie, en Chine, en Pologne, en Allemagne, en Finlande et aux États-Unis d'Amérique. Les revenus de vente du grand brochet étaient supérieurs de 12,1 pour cent par rapport à l'exercice précédent, principalement dû à la croissance des affaires générées par les portions sans arêtes de l'OCPED en France, la vente de poisson haché destiné au marché kasher, de nouvelles ventes de poisson haché en Finlande et de nouveaux marchés en Chine et en Russie. L'économie de la France, représentant le plus important marché de l'OCPED pour cette espèce, continue sa tendance vers le bas au fil des mois. La demande pour le grand brochet a continué d'être affectée par les prix inférieurs d'espèces de rechange. Certaines espèces concurrentielles ont connu des pertes allant jusqu'à 40 pour cent de leur valeur marchande. Au fur et à mesure que l'année progressait, un petit gain dans la valeur de l'euro a aidé à compenser pour la pression vers le bas sur les prix.

Étant maintenant dans sa cinquième année de commercialisation, le caviar de grand brochet a bénéficié de plusieurs récents changements au processus de transformation et d'amélioration du produit. Avec une qualité plus élevée et un produit plus uniforme, l'OCPED a percé de nouveaux marchés pour le produit tout en augmentant les prix de vente moyens.

Les livraisons de grand brochet ont augmenté de 10 pour cent par rapport à l'exercice 2011-2012, alors que les paiements initiaux versés aux pêcheurs avaient augmenté de 14 pour cent, le résultat d'une augmentation du prix de 0,10 \$ le kg et d'une augmentation des volumes de livraison. Malgré une croissance annuelle forte des ventes, les stocks sont demeurés significativement plus élevés que voulu parce que les livraisons ont dépassé la capacité des marchés d'absorber les volumes supplémentaires. Une partie de l'augmentation des stocks était planifiée à cause du besoin de l'OCPED d'avoir des niveaux plus élevés de poisson entier surgelé pour soutenir la croissance du secteur des ventes de portions transformées en Chine. Les livraisons d'œuf de poisson ont diminué de 25 pour cent malgré les augmentations de grand brochet reçu, ayant un impact sur la capacité de l'OCPED de capitaliser sur de nouveaux marchés pour le caviar et de nouveaux clients en Russie, en Roumanie et en Finlande.

Meunier

Les principaux marchés pour le meunier sont à New York et dans l'est du Canada, où le poisson est essentiellement utilisé pour la production de produits de poisson gefilte. Tous les produits de l'OCPED sont emballés sous la supervision rabbinique de l'Union Orthodoxe (UO) afin de rencontrer les normes UO pour la certification kasher.



Les revenus de vente et les volumes de meunier reçus étaient tous deux inférieurs de 11 pour cent par rapport à l'exercice précédent. Une pêcherie d'hiver plus faible a eu un impact sur les revenus de vente, ainsi que des prix plus bas qu'anticipé des produits surgelés alors que les clients achetaient plutôt le grand brochet haché disponible et des ventes inférieures de poisson frais à cause de la date de l'approvisionnement reçu qui a eu un effet sur les occasions de vente de poisson frais. Le prix de vente moyen du meunier en dollar canadien avait augmenté malgré l'impact négatif du taux de change des devises étrangères. Les prix au sein des marchés de l'OCPED ont tenu fermes pour toutes les diverses formes de produits de meunier, et le développement de nouveaux marchés pour les essais de commercialisation du poisson entier en Russie.

La moyenne des prix initiaux par kg est restée au même niveau que l'exercice précédent, et était supérieure de 51 pour cent par rapport aux prix initiaux d'il y a deux ans. Les livraisons étaient inférieures de 21 pour cent dû au fait que les pêcheries tardives de l'été, de l'automne et de l'hiver ont connu des défis significatifs. Les stocks de meunier étêté étaient largement inférieurs aux niveaux dont l'OCPED a besoin pour répondre aux besoins de ses clients de produits kasher, et la demande continue d'être supérieure à l'approvisionnement actuel. Un système de tarification à deux paliers a été utilisé comme un contrôle de l'approvisionnement, typiquement durant la saison d'hiver, mais à cause des bas niveaux des stocks de poisson surgelé et une réduction de l'approvisionnement, il n'a pas été utilisé l'hiver dernier.

Perchaude

L'OCPED a lancé avec succès un nouveau produit comprenant des filets de perchaude surgelés séparément sous la marque *Freshwater Fish* de l'OCPED dans le marché du Wisconsin durant l'exercice 2011-2012. Cependant, l'offre a été sévèrement limitée par le déclin dramatique des livraisons durant la pêcherie d'hiver de l'exercice 2012-2013, et l'OCPED a été obligé de se retirer temporairement de cette occasion de commercialisation lucrative. Comme résultat, l'OCPED n'a pas pu maintenir et capitaliser sur le succès du lancement du produit l'année précédente et les revenus de vente ont diminué de 1,8 million de \$ par rapport à l'exercice précédent.

Bien que les livraisons aient diminué de 65 pour cent par rapport à l'exercice précédent, le prix par kg versé aux pêcheurs a été maintenu au même niveau et était supérieur de 21 pour cent par rapport au prix d'il y a deux ans.

Cisco

Durant l'exercice 2011-2012, l'OCPED a investi beaucoup de temps et d'énergie dans le développement d'un nouveau produit de cisco conçu spécifiquement pour la communauté kasher et ses produits de cisco haché frais et surgelé nouvellement développés ont reçu la certification UO. Le lancement de ce produit était la réponse de l'OCPED à la pénurie continue de grand corégone et de l'impact qu'a cette situation sur la capacité de l'OCPED d'offrir des produits de poisson haché. Comme résultat, l'OCPED a amélioré la fiabilité de l'offre au marché kasher. La fiabilité de l'approvisionnement est un pilier important de l'OCPED et une force reconnue par ses clients qui témoignent une fidélité continue pour la marque de l'OCPED.

Le prix initial versé aux pêcheurs de cisco était de 1,13 \$ le kg, une augmentation de 0,50 \$ le kg par rapport à l'exercice précédent. Les pêcheurs ont bénéficié de l'augmentation du prix durant l'hiver 2012 et ceci a été maintenu durant tout l'exercice 2012-2013. Les volumes de cisco étaient significativement plus élevés que l'exercice précédent, avec 108 852 kg livrés durant l'exercice 2012-2013, contre 33 055 kg durant l'exercice 2011-2012. À eux seuls, les pêcheurs du lac Winnipeg et du lac Burntwood ont augmenté les volumes de leurs livraisons de 71 955 kg par rapport à l'exercice précédent. La récolte d'œufs de poisson a augmenté de presque dix fois par rapport à l'exercice précédent, passant de 424 kg en 2011-2012 à 4 106 kg en 2012-2013.

Touladi

L'expansion du marché de touladi à de nouveaux clients en Russie est un développement significatif pour l'OCPED. Bien que ceci soit toujours au stade de développement, ce marché représente une forte occasion d'augmentation de volumes, principalement dans le secteur du poisson fumé. Par exemple, le volume des ventes en Russie a augmenté de 35 pour

cent relativement à l'exercice précédent, le résultat d'efforts considérables à l'intérieur du marché de promotion du touladi canadien comme un autre choix de poisson fumé pour les clients.

Globalement, le volume des ventes était inférieur de 8 pour cent par rapport à l'exercice précédent étant donné que les livraisons étaient aussi inférieures de 8 pour cent par rapport à l'exercice 2011-2012. Cependant, le prix moyen du kg était supérieur de 0,03 \$ dû principalement à l'assortiment de tailles livrées. Les lacs Reindeer et Wollaston comptent ensemble pour le déclin des volumes. Les pêcheurs du lac Reindeer ont atteint leurs quotas pour le grand corégone, laissant des occasions limitées pour la pêche de touladi. Sur le lac Wollaston, les volumes ont été affectés par les conditions économiques de cette région, des conditions qui sont directement reliées à sa situation géographique éloignée, y compris les hauts frais pour l'essence, des frais de transport élevés et l'annulation du programme d'aide au transport de la Saskatchewan.

Services

Transformation

Des équipements nouveaux et des mises à niveaux ont un potentiel significatif sur les efficacités et les rendements. Par exemple, un trieur de filets surgelés individuellement a été installé en novembre à un coût de 2,3 millions de \$. Cet investissement donnera comme résultat des coûts inférieurs de manutention en insérant le processus de triage directement en ligne avec les nouveaux tunnels de congélation. Bien que l'installation du nouveau trieur et la mise en service de la chaîne aient réduit la productivité de la transformation durant le quatrième trimestre, les réductions des excès de filets dans les portions et des améliorations au givrage des filets amélioreront le rendement global des filets surgelés individuellement, particulièrement pour les produits de doré jaune.

Deux fermetures de l'usine ont eu lieu durant l'exercice. La fermeture annuelle en mai a permis l'installation complète des nouveaux tunnels de congélation et d'autres tâches d'entretien annuel. La fermeture du mois de novembre 2012 était requise pour terminer l'installation du nouveau trieur de filets surgelés individuellement et pour remplacer

le plafond de la zone de réception. Puisqu'il a fallu enlever de la peinture à base de plomb, il a fallu cesser toute activité de transformation. Afin de réduire l'impact de la fermeture de novembre sur les pêcheurs, l'OCPED a mis en place un plan de contingence pour l'utilisation d'installations à Selkirk au Manitoba.

Assurance de la qualité

L'OCPED a débuté son programme d'analyse des risques aux points critiques (HACCP) pour ses installations de Selkirk avec comme objectif d'être conforme aux normes de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) d'ici avril 2014. Ceci permettra à l'OCPED d'utiliser les installations de Selkirk pour contourner l'usine de Transcona durant les périodes de hauts volumes, pendant les fermetures pour les travaux de maintien ou pour des situations d'urgence.

Ressources humaines

Les employés continuent d'être la plus importante ressource de l'OCPED et sont une composante vitale de la chaîne d'approvisionnement. En 2012, la formation était axée sur les équipements nouveaux, les processus nouveaux et les pratiques et procédures de santé et de sécurité au travail afin d'assurer que les gains en productivité puissent être accommodés sans compromettre la sécurité des employés. L'OCPED a renforcé encore plus son engagement à la formation et au développement en embauchant un formateur à temps plein. Parmi les résultats de ceci, notons la réduction du nombre de journées perdues à cause d'accidents au travail, passant de 706 jours durant l'exercice 2011-2012 à 562 jours en 2012-2013, ce qui se traduit en une réduction d'indemnité d'accidents au travail de 221 809 \$ à 182 520 \$. Ces réductions peuvent s'expliquer en partie par l'accent mis de façon constante sur la santé et la sécurité.

Le travail de révision et de contrôle du programme de gestion de l'assiduité au travail s'est poursuivi afin d'atteindre des résultats. L'engagement de l'OCPED à l'amélioration de la culture du milieu du travail en rehaussant la satisfaction de l'employé, en augmentant l'engagement envers le bien-être et sa promotion contribuera à faire de l'OCPED un employeur qui sait s'attirer un personnel de qualité.

BÉNÉFICES ET LIVRAISONS DES PRODUITS

Sommaire de dix ans (2004-2013) pour l'exercice terminé le 30 avril

Paiements initiaux et paiements définitifs en millions de dollars (dollars courants)

| | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|-----------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Doré jaune | | | | | | | | | | |
| Livraisons ¹ | 5,6 | 5,6 | 6,0 | 6,4 | 6,2 | 6,2 | 5,8 | 5,9 | 6,0 | 5,7 |
| Prix/kilo brut ² | 3,45 \$ | 3,41 \$ | 3,15 \$ | 3,36 \$ | 3,50 \$ | 3,35 \$ | 3,22 \$ | 2,83 \$ | 3,19 \$ | 3,13 \$ |
| Paiements initiaux ³ | 19,3 \$ | 17,9 \$ | 18,2 \$ | 20,8 \$ | 20,2 \$ | 20,8 \$ | 17,5 \$ | 15,5 \$ | 16,4 \$ | 15,8 \$ |
| Paiements définitifs | 0,0 \$ | 1,2 \$ | 0,7 \$ | 0,7 \$ | 1,5 \$ | 0,0 \$ | 1,2 \$ | 1,2 \$ | 2,7 \$ | 2,0 \$ |
| Total des paiements | 19,3 \$ | 19,1 \$ | 18,9 \$ | 21,5 \$ | 21,7 \$ | 20,8 \$ | 18,7 \$ | 16,7 \$ | 19,1 \$ | 17,8 \$ |
| Moyenne mobile/3 ans ⁴ | 21,9 \$ | 20,7 \$ | 19,1 \$ | 19,8 \$ | 20,7 \$ | 21,3 \$ | 20,4 \$ | 18,7 \$ | 18,2 \$ | 17,9 \$ |
| Grand corégone | | | | | | | | | | |
| Livraisons ¹ | 6,7 | 5,9 | 5,4 | 5,5 | 3,8 | 5,1 | 5,1 | 4,6 | 3,8 | 3,7 |
| Prix/kilo brut ² | 1,10 \$ | 1,00 \$ | 1,02 \$ | 1,09 \$ | 1,08 \$ | 1,49 \$ | 1,39 \$ | 1,17 \$ | 1,18 \$ | 1,44 \$ |
| Paiements initiaux ³ | 7,4 \$ | 5,9 \$ | 5,5 \$ | 6,0 \$ | 3,9 \$ | 7,6 \$ | 7,1 \$ | 5,4 \$ | 4,5 \$ | 5,4 \$ |
| Paiements définitifs | 0,0 \$ | 0,0 \$ | 0,0 \$ | 0,0 \$ | 0,2 \$ | 0,0 \$ | 0,0 \$ | 0,0 \$ | 0,0 \$ | 0,0 \$ |
| Total des paiements | 7,4 \$ | 5,9 \$ | 5,5 \$ | 6,0 \$ | 4,1 \$ | 7,6 \$ | 7,1 \$ | 5,4 \$ | 4,5 \$ | 5,4 \$ |
| Moyenne mobile/3 ans ⁴ | 7,9 \$ | 7,2 \$ | 6,3 \$ | 5,8 \$ | 5,2 \$ | 5,9 \$ | 6,3 \$ | 6,7 \$ | 5,7 \$ | 5,1 \$ |
| Grand brochet | | | | | | | | | | |
| Livraisons ¹ | 2,3 | 1,9 | 1,3 | 1,7 | 1,9 | 2,1 | 1,9 | 1,8 | 1,9 | 2,0 |
| Prix/kilo brut ² | 0,65 \$ | 0,58 \$ | 0,62 \$ | 0,59 \$ | 0,79 \$ | 0,90 \$ | 0,89 \$ | 0,78 \$ | 0,79 \$ | 0,80 \$ |
| Paiements initiaux ³ | 1,5 \$ | 1,1 \$ | 0,8 \$ | 1,0 \$ | 1,2 \$ | 1,9 \$ | 1,6 \$ | 1,4 \$ | 1,5 \$ | 1,6 \$ |
| Paiements définitifs | 0,0 \$ | 0,0 \$ | 0,0 \$ | 0,0 \$ | 0,3 \$ | 0,0 \$ | 0,1 \$ | 0,0 \$ | 0,0 \$ | 0,0 \$ |
| Total des paiements | 1,5 \$ | 1,1 \$ | 0,8 \$ | 1,0 \$ | 1,5 \$ | 1,9 \$ | 1,7 \$ | 1,4 \$ | 1,5 \$ | 1,6 \$ |
| Moyenne mobile/3 ans ⁴ | 1,7 \$ | 1,5 \$ | 1,1 \$ | 1,0 \$ | 1,1 \$ | 1,5 \$ | 1,7 \$ | 1,7 \$ | 1,5 \$ | 1,5 \$ |
| Doré noir | | | | | | | | | | |
| Livraisons ¹ | 0,8 | 0,6 | 0,3 | 0,2 | 0,1 | 0,3 | 0,6 | 0,2 | 0,2 | 0,2 |
| Prix/kilo brut ² | 3,13 \$ | 2,83 \$ | 3,33 \$ | 2,50 \$ | 4,00 \$ | 3,33 \$ | 3,17 \$ | 3,00 \$ | 2,29 \$ | 2,71 \$ |
| Paiements initiaux ³ | 2,5 \$ | 1,6 \$ | 0,9 \$ | 0,5 \$ | 0,4 \$ | 1,0 \$ | 1,9 \$ | 0,6 \$ | 0,4 \$ | 0,6 \$ |
| Paiements définitifs | 0,0 \$ | 0,1 \$ | 0,1 \$ | 0,0 \$ | 0,0 \$ | 0,0 \$ | 0,0 \$ | 0,0 \$ | 0,1 \$ | 0,0 \$ |
| Total des paiements | 2,5 \$ | 1,7 \$ | 1,0 \$ | 0,5 \$ | 0,4 \$ | 1,0 \$ | 1,9 \$ | 0,6 \$ | 0,5 \$ | 0,6 \$ |
| Moyenne mobile/3 ans ⁴ | 2,8 \$ | 2,4 \$ | 1,7 \$ | 1,1 \$ | 0,6 \$ | 0,6 \$ | 1,1 \$ | 1,2 \$ | 1,0 \$ | 0,6 \$ |

BÉNÉFICES ET LIVRAISONS DES PRODUITS

Sommaire de dix ans (2004-2013) pour l'exercice terminé le 30 avril
Paiements initiaux et paiements définitifs en millions de dollars (dollars courants)

| | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|-------------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Meunier | | | | | | | | | | |
| Livraisons ¹ | 3,9 | 2,6 | 2,6 | 1,9 | 1,8 | 2,0 | 2,2 | 1,0 | 1,6 | 1,3 |
| Prix/kilo brut ² | 0,26 \$ | 0,27 \$ | 0,31 \$ | 0,37 \$ | 0,39 \$ | 0,35 \$ | 0,36 \$ | 0,30 \$ | 0,46 \$ | 0,49 \$ |
| Paiements initiaux ³ | 1,0 \$ | 0,7 \$ | 0,8 \$ | 0,7 \$ | 0,6 \$ | 0,7 \$ | 0,8 \$ | 0,3 \$ | 0,7 \$ | 0,6 \$ |
| Paiements définitifs | 0,0 \$ | 0,0 \$ | 0,0 \$ | 0,0 \$ | 0,1 \$ | 0,0 \$ | 0,0 \$ | 0,0 \$ | 0,0 \$ | 0,0 \$ |
| Total des paiements | 1,0 \$ | 0,7 \$ | 0,8 \$ | 0,7 \$ | 0,7 \$ | 0,7 \$ | 0,8 \$ | 0,3 \$ | 0,7 \$ | 0,6 \$ |
| Moyenne mobile/3 ans ⁴ | 1,3 \$ | 1,0 \$ | 0,8 \$ | 0,7 \$ | 0,7 \$ | 0,7 \$ | 0,7 \$ | 0,6 \$ | 0,6 \$ | 0,6 \$ |
| Perchaude | | | | | | | | | | |
| Livraisons ¹ | 0,3 | 0,2 | 0,2 | 0,2 | 0,3 | 0,1 | 0,2 | 0,2 | 0,3 | 0,1 |
| Prix/kilo brut ² | 3,00 \$ | 3,50 \$ | 2,50 \$ | 3,00 \$ | 2,67 \$ | 3,00 \$ | 2,00 \$ | 2,00 \$ | 3,75 \$ | 3,16 \$ |
| Paiements initiaux ³ | 0,9 \$ | 0,6 \$ | 0,5 \$ | 0,6 \$ | 0,8 \$ | 0,3 \$ | 0,4 \$ | 0,4 \$ | 1,0 \$ | 0,3 \$ |
| Paiements définitifs | 0,0 \$ | 0,1 \$ | 0,0 \$ | 0,0 \$ | 0,0 \$ | 0,0 \$ | 0,0 \$ | 0,0 \$ | 0,1 \$ | 0,0 \$ |
| Total des paiements | 0,9 \$ | 0,7 \$ | 0,5 \$ | 0,6 \$ | 0,8 \$ | 0,3 \$ | 0,4 \$ | 0,4 \$ | 1,1 \$ | 0,3 \$ |
| Moyenne mobile/3 ans ⁴ | 1,8 \$ | 1,1 \$ | 0,7 \$ | 0,6 \$ | 0,7 \$ | 0,6 \$ | 0,5 \$ | 0,4 \$ | 0,6 \$ | 0,6 \$ |
| Autres espèces | | | | | | | | | | |
| Livraisons ¹ | 1,1 | 0,9 | 0,9 | 1,0 | 0,6 | 0,8 | 0,5 | 0,5 | 0,5 | 0,6 |
| Prix/kilo brut ² | 0,73 \$ | 0,67 \$ | 0,67 \$ | 0,60 \$ | 0,83 \$ | 0,88 \$ | 0,60 \$ | 0,60 \$ | 0,60 \$ | 0,79 \$ |
| Paiements initiaux ³ | 0,8 \$ | 0,6 \$ | 0,6 \$ | 0,6 \$ | 0,5 \$ | 0,7 \$ | 0,3 \$ | 0,3 \$ | 0,3 \$ | 0,4 \$ |
| Paiements définitifs | 0,0 \$ | 0,0 \$ | 0,0 \$ | 0,0 \$ | 0,0 \$ | 0,0 \$ | 0,0 \$ | 0,0 \$ | 0,0 \$ | 0,0 \$ |
| Total des paiements | 0,8 \$ | 0,6 \$ | 0,6 \$ | 0,6 \$ | 0,5 \$ | 0,7 \$ | 0,3 \$ | 0,3 \$ | 0,3 \$ | 0,4 \$ |
| Moyenne mobile/3 ans ⁴ | 0,9 \$ | 0,8 \$ | 0,7 \$ | 0,6 \$ | 0,6 \$ | 0,6 \$ | 0,5 \$ | 0,4 \$ | 0,3 \$ | 0,3 \$ |
| Toutes catégories et espèces | | | | | | | | | | |
| Livraisons ¹ | 20,7 | 17,7 | 16,7 | 16,9 | 14,7 | 16,6 | 16,3 | 14,2 | 14,3 | 13,6 |
| Prix/kilo brut ² | 1,61 \$ | 1,68 \$ | 1,68 \$ | 1,83 \$ | 2,02 \$ | 1,99 \$ | 1,90 \$ | 1,77 \$ | 1,94 \$ | 1,97 \$ |
| Paiements initiaux ³ | 33,4 \$ | 28,4 \$ | 27,3 \$ | 30,2 \$ | 27,6 \$ | 33,0 \$ | 29,6 \$ | 23,9 \$ | 24,8 \$ | 24,8 \$ |
| Paiements définitifs | 0,0 \$ | 1,4 \$ | 0,8 \$ | 0,7 \$ | 2,1 \$ | 0,0 \$ | 1,3 \$ | 1,2 \$ | 3,0 \$ | 2,0 \$ |
| Total des paiements | 33,4 \$ | 29,8 \$ | 28,1 \$ | 30,9 \$ | 29,7 \$ | 33,0 \$ | 30,9 \$ | 25,1 \$ | 27,8 \$ | 26,9 \$ |
| Moyenne mobile/3 ans ⁴ | 38,3 \$ | 34,8 \$ | 30,4 \$ | 29,6 \$ | 29,6 \$ | 31,2 \$ | 31,2 \$ | 29,7 \$ | 27,9 \$ | 26,6 \$ |

1 Livraisons – en équivalence poids brut (millions de kilogrammes). 2 Prix/kilo brut – basé sur les paiements initiaux plus les paiements définitifs.

3 Paiements initiaux – moins les frais de transport. 4 Moyenne mobile sur trois ans des totaux des paiements.

SOMMAIRE FINANCIER DES DIX DERNIÈRES ANNÉES

Pour l'exercice terminé le 30 avril
Tous les montants en millions de dollars

| | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|--|----------|---------|---------|---------|---------|----------|---------|---------|---------|---------|
| Produits | 60,3 \$ | 59,3 \$ | 55,3 \$ | 61,6 \$ | 58,2 \$ | 62,5 \$ | 66,4 \$ | 66,8 \$ | 66,9 \$ | 63,5 \$ |
| Résultats avant paiements définitifs et impôts | (0,8 \$) | 1,4 \$ | 0,8 \$ | 0,7 \$ | 2,3 \$ | (0,7 \$) | 1,5 \$ | 0,1 \$ | 5,7 \$ | 4,5 \$ |
| Frais d'achat du poisson | 35,7 \$ | 30,4 \$ | 29,2 \$ | 32,1 \$ | 29,2 \$ | 35,3 \$ | 31,6 \$ | 26,6 \$ | 24,8 \$ | 24,8 \$ |
| Résultats avant impôts plus frais d'achat du poisson | 34,9 \$ | 31,8 \$ | 30,0 \$ | 32,8 \$ | 31,5 \$ | 34,6 \$ | 33,1 \$ | 26,7 \$ | 30,5 \$ | 29,3 \$ |
| Créances clients | 7,9 \$ | 7,0 \$ | 5,1 \$ | 6,0 \$ | 5,5 \$ | 6,2 \$ | 8,1 \$ | 7,0 \$ | 6,4 \$ | 6,3 \$ |
| Stocks – Produits finis du poisson | 14,4 \$ | 12,4 \$ | 12,6 \$ | 12,0 \$ | 10,6 \$ | 16,0 \$ | 15,0 \$ | 9,1 \$ | 9,6 \$ | 12,7 \$ |
| Stock – Matériaux d'emballage et fournitures | 0,9 \$ | 1,0 \$ | 0,9 \$ | 0,9 \$ | 0,7 \$ | 0,8 \$ | 0,9 \$ | 0,9 \$ | 0,9 \$ | 1,1 \$ |
| Immobilisations – Valeur comptable nette | 6,7 \$ | 6,3 \$ | 6,1 \$ | 8,6 \$ | 10,6 \$ | 13,9 \$ | 14,3 \$ | 13,8 \$ | 17,7 \$ | 21,2 \$ |
| Emprunts | 23,1 \$ | 18,4 \$ | 17,8 \$ | 20,7 \$ | 18,8 \$ | 30,8 \$ | 29,4 \$ | 23,6 \$ | 21,1 \$ | 27,2 \$ |
| Capitaux propres | 3,3 \$ | 3,3 \$ | 3,3 \$ | 3,3 \$ | 3,6 \$ | 2,8 \$ | 2,7* \$ | 1,7* \$ | 4,2 \$ | 7,6 \$ |

* Retraité pour rendre conforme à la présentation des Normes internationales d'information financière (IFRS).

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce ci-joints ainsi que tous les renseignements qui font partie du présent Rapport annuel sont la responsabilité de la direction de l'Office.

Ces états financiers ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) telles que publiées par le Bureau international des normes comptables en utilisant les meilleures estimations et le jugement de la direction lorsque requis. Les états financiers comprennent certains montants, comme les dépréciations, la provision concernant la réduction à leur valeur de réalisation estimative nette de tous les stocks des produits finis du poisson difficiles à écouler ou invendables, les instruments financiers dérivés évalués à leur valeur juste et l'estimation de la durée de vie utile des immobilisations corporelles qui sont nécessairement fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction. L'intégrité et l'objectivité des données dans ces états financiers sont la responsabilité de la direction. L'information financière présentée ailleurs dans le Rapport annuel concorde avec celle des états financiers.

En s'acquittant de sa responsabilité en ce qui a trait à l'intégrité et la fidélité des états financiers, la direction maintient des systèmes et des pratiques de contrôle financier et de gestion conçus pour donner une assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que les actifs sont protégés et que des registres appropriés sont tenus et que les transactions de l'Office sont conformes à la Partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux règlements lorsque requis, la *Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce* et ses règlements et les règlements administratifs de l'OCPED.

Le Conseil d'administration est responsable de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en ce qui concerne les rapports financiers et le contrôle interne. Le Conseil d'administration s'acquitte de cette responsabilité par le biais du Comité de vérification. Le Comité de vérification rencontre la direction et les auditeurs externes indépendants pour discuter d'audit, de contrôles internes et autres questions financières pertinentes. Le Comité de vérification se réunit pour examiner les états financiers avec les auditeurs externes et soumet son rapport au Conseil d'administration. Le Conseil d'administration examine et approuve les états financiers.

L'auditeur externe indépendant de l'Office, soit le vérificateur général du Canada, a audité les états financiers de l'Office selon les normes canadiennes d'audit et a exprimé son opinion sur les états financiers au ministre responsable de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce.

Le président-directeur général
– Office de commercialisation du poisson d'eau douce

Le directeur financier
– Office de commercialisation du poisson d'eau douce



John K. Wood



Stanley A. Lazar, CMA

Winnipeg, Canada
Le 10 juillet 2013

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(en milliers de \$ CAN)

| | Au 30 avril 2013 | Au 30 avril 2012 |
|---|-------------------------|-------------------------|
| ACTIF | | |
| À court terme | | |
| Trésorerie | 10 \$ | 420 \$ |
| Créances (note 5) | 6 396 | 6 392 |
| Charges payées d'avance | 65 | 694 |
| Impôts à recevoir (note 13) | 516 | 115 |
| Stocks (note 6) | 13 850 | 10 491 |
| Actif financier dérivé (note 5) | 115 | 139 |
| | <u>20 952</u> | <u>18 251</u> |
| À long terme | | |
| Immobilisations corporelles (note 7) | 21 181 | 17 692 |
| Immobilisations incorporelles (note 8) | 29 | 45 |
| | <u>21 210</u> | <u>17 737</u> |
| Total de l'actif | <u>42 162 \$</u> | <u>35 988 \$</u> |
| PASSIF | | |
| À court terme | | |
| Créditeurs et charges à payer (notes 5 et 9) | 3 695 | 5 313 |
| Obligation constituée au titre des avantages sociaux futurs (note 11) | 682 | 1 008 |
| Provision pour les paiements définitifs à verser aux pêcheurs | 2 050 | 2 950 |
| Emprunts (notes 5 et 10) | 27 230 | 21 152 |
| Passif financier dérivé (note 5) | 606 | 394 |
| | <u>34 263</u> | <u>30 817</u> |
| À long terme | | |
| Passif d'impôts différés (note 13) | 14 | 313 |
| Obligation constituée au titre des avantages sociaux futurs (note 11) | 308 | 568 |
| Obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation | 50 | 50 |
| | <u>372</u> | <u>931</u> |
| Capitaux propres | | |
| Résultats non distribués | 7 527 | 4 240 |
| | <u>42 162 \$</u> | <u>35 988 \$</u> |

Engagements et éventualités (note 15)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le Conseil d'administration :

Le président du Conseil d'administration



David Tomasson

Le président du Comité de vérification



Ken Campbell

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

Exercice terminé le 30 avril (en milliers de \$ CAN)

| | <u>2013</u> | <u>2012</u> |
|--|-----------------|-----------------|
| Produits | | |
| À l'exportation | 52 461 \$ | 56 961 \$ |
| Au Canada | <u>11 014</u> | <u>9 920</u> |
| | <u>63 475</u> | <u>66 88</u> |
| Coût des biens vendus | | |
| Stocks d'ouverture des produits finis du poisson | 9 618 | 9 195 |
| Ajouter frais d'achat et de transformation du poisson : | | |
| Frais d'achat du poisson | 27 437 | 27 752 |
| Salaires et avantages sociaux – Usine (note 11) | 11 297 | 10 916 |
| Indemnités d'emballage et frais d'exploitation des agences d'approvisionnement | 4 011 | 4 158 |
| Emballage et stockage | 3 397 | 3 670 |
| Réparation et entretien | 2 694 | 1 708 |
| Transport | 2 599 | 3 034 |
| Amortissement des immobilisations liées à la production (note 7) | 1 388 | 1 382 |
| Services publics et impôts fonciers | 1 453 | 1 279 |
| Autres | 885 | 789 |
| | <u>64 779</u> | <u>63 718</u> |
| Moins stocks de clôture des produits finis du poisson | <u>(12 744)</u> | <u>(9 618)</u> |
| | <u>52 035</u> | <u>54 100</u> |
| Marge brute d'exploitation | <u>11 440</u> | <u>12 781</u> |
| Frais de commercialisation et d'administration | | |
| Salaires et avantages sociaux (note 11) | 3 360 | 3 148 |
| Commissions (note 12) | 1 253 | 1 225 |
| Traitement des données, bureau et services professionnels | 1 113 | 928 |
| Produits financiers | (5) | (7) |
| Frais de crédit | 704 | 544 |
| Publicité et promotion | 368 | 415 |
| Frais et honoraires pour les réunions | 97 | 127 |
| Autres (note 16) | 540 | 588 |
| Amortissement des immobilisations liées à l'administration (notes 7) | 39 | 129 |
| | <u>7 469</u> | <u>7 097</u> |
| Autres produits et charges | | |
| Perte nette (gain net) de change (note 5) | (184) | 94 |
| Perte nette du produit financier dérivé (note 5) | 212 | 394 |
| Autre produit (note 16) | (1 560) | (1 629) |
| Autre charges (note 16) | 981 | 1 086 |
| | <u>(551)</u> | <u>(55)</u> |
| Résultat avant la provision pour les paiements définitifs à verser aux pêcheurs et impôts sur le bénéfice | <u>4 522</u> | <u>5 739</u> |
| Provision pour les paiements définitifs à verser aux pêcheurs | 2 050 | 2 950 |
| Charges d'impôts sur le revenu (note 13) | <u>(815)</u> | <u>198</u> |
| Résultat global total | <u>3 287 \$</u> | <u>2 591 \$</u> |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Exercice terminé le 30 avril (en milliers de \$ CAN)

| | <u>2013</u> | <u>2012</u> |
|---|------------------------|------------------------|
| Résultats non distribués au début de l'exercice | 4 240 \$ | 1 649 \$ |
| Résultat global | <u>3 287</u> | <u>2 591</u> |
| Résultat non distribués à la fin de l'exercice | <u>7 527 \$</u> | <u>4 240 \$</u> |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 30 avril (en milliers de \$ CAN)

| | <u>2013</u> | <u>2012</u> |
|---|---------------------|----------------------|
| Activités opérationnelles | | |
| Résultat global de l'exercice | 3 287 \$ | 2 591 \$ |
| Ajouter les éléments sans incidence sur la trésorerie : | | |
| Passif d'impôts différés | (299) | 313 |
| Amortissement | 1 559 | 1 511 |
| Perte sur la cession d'immobilisations corporelles | 16 | 38 |
| Variation nette des postes du fonds de roulement hors trésorerie liés aux activités opérationnelles : | | |
| (Augmentation) diminution des créances | (4) | 605 |
| (Augmentation) diminution des stocks | (3 359) | (451) |
| (Diminution) augmentation des charges payées d'avance | 629 | (420) |
| Augmentation de l'impôt à recevoir | (401) | (115) |
| Diminution de l'actif financier dérivé | 24 | 339 |
| (Diminution) augmentation des créditeurs et charges à payer | (1 618) | 2 045 |
| Augmentation du passif financier dérivé | 212 | 349 |
| (Diminution) augmentation de la provision pour les paiements définitifs à verser aux pêcheurs | (900) | 1 755 |
| (Diminution) augmentation des obligations constituées au titre des avantages sociaux futurs | (586) | (242) |
| Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles | <u>(1 440)</u> | <u>8 318</u> |
| Activités d'investissement | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | (5 165) | (5 539) |
| Crédits d'impôt à l'investissement reçus pour les immobilisations corporelles | 115 | 42 |
| Produit de la cession d'immobilisations corporelles | 2 | 27 |
| Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement | <u>(5 048)</u> | <u>(5 470)</u> |
| Activités de financement | | |
| (Augmentation) diminution des emprunts et flux de trésorerie affectés aux activités de financement | 6 078 | (2 434) |
| (Diminution) augmentation de la trésorerie au cours de l'exercice | (410) | 414 |
| Trésorerie au début de l'exercice | 420 | 6 |
| Trésorerie à la fin de l'exercice | <u>10 \$</u> | <u>420 \$</u> |
| Informations supplémentaires : | | |
| Frais d'intérêts payés | <u>520 \$</u> | <u>314 \$</u> |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Le 30 avril 2013 (en milliers)

1. NATURE ET DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE

L'Office a été constitué en 1969 par la *Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce* en vue de commercialiser, de vendre et d'acheter du poisson d'eau douce ainsi que des produits et des sous-produits du poisson à l'intérieur et à l'extérieur du Canada. L'adresse enregistrée du siège social de l'Office et son principal lieu d'affaires est le 1199, chemin Plessis à Winnipeg (Manitoba). L'Office est tenu d'acheter tout le poisson pêché légalement dans les régions d'eau douce, ce qui englobe présentement les provinces de l'Alberta et du Manitoba ainsi que les Territoires du Nord-Ouest. La participation de ces provinces et territoire a été établie en vertu d'une entente conclue avec le gouvernement du Canada.

L'Office bénéficie du droit exclusif de vendre, d'acheter et de commercialiser les produits de la pêche commerciale aux niveaux interprovincial et international et il exerce ce droit en ayant comme objectifs la commercialisation ordonnée du poisson, la maximisation du rendement pour les pêcheurs, la promotion des marchés internationaux et l'accroissement du commerce interprovincial et de l'exportation du poisson ainsi que des produits et sous-produits du poisson.

L'Office est une société d'État mandataire nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. L'Office est tenu de mener ses activités tout en étant financièrement autonome, sans crédits parlementaires. Conformément à la *Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce*, le plafonnement des emprunts autorisés de l'Office est 50 millions de dollars. Au 30 avril 2013, l'ensemble de emprunts de l'Office ne peut dépasser 39,5 millions de dollars tels qu'autorisés par le ministre des Finances.

L'Office est une société d'État fédérale visée par règlement et est assujettie à l'impôt fédéral sur le résultat conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

2.1 Mode de présentation

Les états financiers ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS »), telles que publiées par le Bureau international des normes comptables (« BINC »).

Les états financiers ont été préparés sur une base de comptabilité au coût historique, sauf pour les instruments dérivés qui ont été évalués à la juste valeur et les obligations au titre des indemnités pour accidents du travail, de l'insuffisance de la caisse de retraite et des avantages de congés de maladie qui ont été évalués à leur valeur actuarielle.

Tous les montants monétaires sont présentés en dollars canadiens, sauf avis contraire.

Ces états financiers ont été approuvés pour diffusion publique par le Conseil d'administration de l'Office le 10 juillet 2013.

2.2 Trésorerie

La trésorerie comprend l'encaisse que l'Office a en banque.

2.3 Créances

Les créances sont constatées à leur valeur de réalisation anticipée, soit le montant de la facture originale moins une estimation de dépréciation de ces créances. Une estimation des dépréciations des créances est calculée lorsqu'il y a une preuve objective que l'Office ne sera pas capable de recouvrir tous les montants dus d'après les termes originaux des créances.

2.4 Stocks

Les stocks des produits finis du poisson sont comptabilisés au cours de l'exercice au coût réel des achats du poisson plus le coût réel de la main-d'œuvre directe et des frais généraux directement liés à la transformation du poisson. L'Office utilise la méthode du coût moyen pondéré pour attribuer les frais généraux fixes et les frais généraux variables aux stocks des produits finis du poisson. À la fin de l'exercice, les stocks des produits finis du poisson sont évalués au moindre du prix coûtant et de la valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimatif dans le cour normal des activités de l'entreprise moins les frais prévus du coût d'achèvement estimatif et les frais nécessaires estimatifs pour réaliser la vente. Les dépréciations des stocks et les reprises des dépréciations sont indiquées dans le coût des ventes de l'état du résultat global.

2.5 Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés lorsque l'Office devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les actifs et les passifs financiers sont évalués initialement à leur juste valeur. Les frais de transaction qui sont attribuables directement à l'acquisition ou à l'émission d'actif financier et de passif financier (autres que les actifs financiers et les passifs financiers à leur juste valeur par le biais du résultat net) sont ajoutés ou déduits de la juste valeur des actifs financiers ou des passifs financiers, tels qu'approprié, lors de la comptabilisation initiale

Les frais de transaction directement attribuables à l'acquisition d'actifs financiers ou de passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont constatés immédiatement dans le résultat net.

2.5.1 Méthode aux taux intérêt effectif

La méthode au taux intérêt effectif est une méthode pour calculer le coût amorti d'un passif financier et d'affectation des charges d'intérêt au cours des périodes visées. Le taux intérêt effectif est le taux qui actualise de façon exacte les décaissements futurs estimatifs durant la durée anticipée de vie du passif financier, ou lorsqu'approprié, à une période plus courte, à la valeur comptable nette au moment de la comptabilisation initiale.

2.6 Actif financier

Les actifs financiers de l'Office sont classés en fonction de deux catégories spécifiées : les actifs financiers « à la juste valeur par le biais du résultat net » et les « prêts et créances ». Le classement dépend de la nature et de l'objectif de l'actif financier et est établi lors de la comptabilisation initiale. Tous les achats réguliers ou ventes normalisés d'actifs financiers sont constatés et décomptabilisés à la date de transaction.

2.6.1 Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec des paiements fixes ou des paiements déterminables qui ne sont pas cotés dans un marché actif. Les prêts et les créances sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux intérêt effectif, moins tout montant de perte de valeur. Les actifs de cette catégorie comprennent les créances et sont classés comme des actifs courants dans l'état de la situation financière.

Le produit des intérêts est constaté en appliquant la méthode du taux intérêt effectif, sauf pour les créances à court terme, où la constatation de l'intérêt serait insignifiante.

2.6.2 Actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers sont classés comme à la juste valeur par le biais du résultat net lorsque l'actif financier est soit détenu à des fins de transaction ou soit désigné comme actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net.

Un actif financier est classé comme étant détenu à des fins de transactions si :

- il a été acquis principalement avec l'objectif d'être vendu dans un proche avenir; ou
- lors de la comptabilisation initiale, il fait partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés que l'Office gère ensemble et qui démontre une tendance à court terme de prise de profits; ou
- il est un instrument dérivé qui n'est pas désigné ou efficace comme instrument de couverture.

Un actif financier autre qu'un actif financier détenu à des fins de transaction peut être désigné à la juste valeur par le biais du résultat net lors de la comptabilisation initiale. L'Office n'a désigné aucun actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net à la date de transition ou à la fin de l'exercice.

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés à la juste valeur, et les profits ou pertes de réévaluation sont comptabilisés dans le résultat net. La juste valeur est calculée de la façon décrite dans la note 5.

2.6.3 Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers, autres que ceux à la juste valeur par le biais du résultat net, sont évalués pour des indicateurs de dépréciation à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Un actif financier est considéré comme déprécié lorsqu'il y a des preuves objectives de dépréciation que, comme résultat d'un ou plus d'événements qui ont eu lieu après la comptabilisation initiale de l'actif financier, les flux futurs de trésorerie prévus de l'investissement ont été touchés.

Des preuves objectives de dépréciation pourraient inclure :

- des difficultés financières significatives de la part du débiteur; ou
- non respect du contrat, tel le non paiement ou le retard dans les paiements; ou
- il devient probable que le débiteur envisage une faillite ou subira une réorganisation financière; ou
- une diminution significative de la solvabilité du débiteur.

Pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti, le montant de la dépréciation constaté est la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs, actualisé au taux intérêt effectif de l'actif financier à l'origine.

La valeur comptable d'un actif financier est réduite directement par la dépréciation pour tous les actifs financiers à l'exception des créances, où la valeur comptable est réduite par l'utilisation d'un compte de réserve pour créances irrécouvrables.

Lorsqu'une créance est jugée irrécouvrable, elle est enlevée de l'état de l'évolution en réduction du compte de réserve. Le recouvrement subséquent des montants crédités auparavant de l'état de l'évolution est crédité contre le compte de réserve. Les changements de la valeur comptable du compte de réserve sont constatés dans le résultat net.

Pour les actifs financiers évalués au coût amorti, si dans une période subséquente, le montant de la dépréciation diminue et que la diminution peut être rattachée objectivement à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, la dépréciation préalablement constatée est contrepassée par le biais du résultat net dans la mesure où la valeur comptable du placement à la date de la dépréciation ne dépasse pas ce que le coût amorti aurait été si la dépréciation n'avait pas été constatée.

2.6.4 Décomptabilisation des actifs financiers

L'Office décomptabilise un actif financier seulement lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif prennent fin, ou lorsque l'Office transfère l'actif financier et la presque totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif à une autre entité.

2.7 Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés comme soit des passifs à la juste valeur par le biais du résultat net ou comme « autres passifs financiers ».

2.7.1 Passif financier à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net lorsqu'un passif financier est soit détenu à des fins de transaction ou lorsqu'il est désigné à sa juste valeur par le biais du résultat net.

Un passif financier est classé comme étant détenu à des fins de transaction selon les mêmes critères décrits à la note 2.6.2 pour un actif financier classé comme étant détenu à des fins de transaction.

L'Office n'a désigné aucun passif financier à sa juste valeur par le biais du résultat net à la date de transition ou à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés à la juste valeur, et tout profit ou toute perte de réévaluation comptabilisé dans le résultat net. La juste valeur est établie de la manière décrite dans la note 5.

2.7.2 Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers sont évalués initialement à leur juste valeur, net des frais de transaction.

Les autres passifs financiers (y compris les emprunts) sont subséquemment évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux intérêt effectif.

2.7.3 Décomptabilisation des passifs financiers

L'Office décomptabilise des passifs financiers lorsque, et seulement lorsque les obligations de l'Office sont acquittées, annulées ou qu'elles arrivent à expiration.

2.8 Instruments financiers dérivés

L'Office utilise de façon sélective des instruments financiers dérivés principalement pour gérer les risques financiers et son exposition aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêts. La politique de l'Office est de ne pas utiliser des instruments dérivés pour des fins de négociation ou de spéculation.

Les instruments dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur lorsque l'Office devient une partie liée aux provisions contractuelles de l'instrument et réévalués à leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les couvertures conclues représentent des couvertures économiques. Les coûts de transactions imputables sont comptabilisés dans le résultat net lorsqu'ils ont lieu. Le profit ou la perte qui en résulte est constaté immédiatement dans le résultat net.

Un instrument dérivé qui a une juste valeur positive est comptabilisé comme un actif financier; un instrument dérivé qui a une juste valeur négative est comptabilisé comme un passif financier. Un instrument dérivé est présenté comme un actif à long terme ou un passif à long terme sur l'état de la situation financière si la durée à la date d'échéance du contrat de l'instrument est supérieure à 12 mois et qu'il n'est pas anticipé qu'il y ait réalisation ou résolution d'ici 12 mois.

Les autres instruments dérivés sont présentés comme des actifs à court terme ou des passifs à court terme.

2.9 Immobilisations corporelles

2.9.1 Comptabilisation de l'avoir

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût moins l'amortissement accumulée et/ou toute dépréciation accumulée. Les coûts incluent les frais directement attribuables. Les coûts de réparation et d'entretien sont constatés à l'état du résultat global lorsqu'ils ont lieu. Les coûts de la production immobilisée comprennent les coûts directs des matériaux et de la main-d'œuvre et les autres coûts directement attribuables à apporter l'immobilisation à sa mise en service pour l'utilisation prévue, les coûts de démantèlement et d'enlèvement des items et de restaurer le site sur lequel ils étaient situés, et les coûts de financement de l'immobilisation admissibles pour laquelle la date d'entrée en service pour la capitalisation est le 1^{er} mai 2010 ou après.

2.9.2 Amortissement

L'amortissement est calculé en fonction de la durée prévue de la vie utile des immobilisations, selon la méthode linéaire :

Bâtiments :

Stations lacustres et autres bâtiments 10 à 65 ans

Usine 40 ans

Matériel :

Machines et matériel de bureau 3 à 65 ans

Roulant 5 ans

Bacs de livraison du poisson frais 3 à 10 ans

Bateaux 3 à 35 ans

Les coûts des systèmes en voie de développement et des immobilisations de production qui sont améliorées ou achetées, mais qui ne sont pas encore utilisés, sont imputés au poste de construction en cours. Lorsque ces immobilisations sont mises en service, leur coût est viré au poste d'immobilisations corporelles approprié et sont amortis en conséquence.

La terre franche n'est pas amortie.

Les durées prévues de la vie utile, les valeurs comptables nettes et les méthodes d'amortissement sont revues à chaque période de présentation de l'information financière et des ajustements nécessaires sont constatés sur une base prospective comme changement d'estimations.

2.9.3 Coûts ultérieurs

Les frais d'entretien et de réparation ordinaire sont constatés comme dépenses lorsqu'ils ont lieu.

Les frais encourus pour une pièce de rechange d'une immobilisation sont constatés à la valeur comptable de la pièce qui a été remplacée.

Les frais d'inspections et de révisions majeures sont comptabilisés dans la valeur comptable de l'item ou comme un remplacement. Tout montant résiduel de la valeur comptable d'une inspection antérieure est décomptabilisé.

2.9.4 Décomptabilisation

Un item d'immobilisation est décomptabilisé lorsqu'on s'en défait ou lorsqu'il n'y a plus d'avantage économique futur de son utilisation ou de sa cession. Le profit ou la perte de cession d'un item est établi comme étant la différence entre les produits de la vente et la valeur comptable de l'actif et est constaté dans le résultat net lorsque l'item est décomptabilisé.

2.9.5 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les frais associés aux logiciels du système informatique d'exploitation, à leur mise en œuvre initiale et leur configuration. Ces frais sont amortis, après l'établissement de la faisabilité technologique, selon la méthode linéaire, répartis sur la vie utile prévue d'environ 5 ans. L'Office n'a aucune immobilisation incorporelle à durée indéfinie. La période d'amortissement ainsi que la méthode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle ayant une vie utile définie sont revues au moins à chaque période de présentation de l'information financière. Si la vie utile prévue de l'actif est différente des estimations antérieures, la période d'amortissement est modifiée en conséquence.

2.9.6 Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

L'Office évalue à chaque date de présentation de l'information financière s'il y a une indication d'une dépréciation d'un actif. Si une telle indication existe, ou si une évaluation annuelle d'un actif est requise, l'Office calcule une estimation du montant recouvrable de l'actif. Le montant recouvrable est le plus élevé de la juste valeur de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) moins les coûts de vente et de sa valeur d'usage. Lorsque la valeur comptable d'un actif ou de l'UGT est supérieure au montant recouvrable, l'actif est considéré comme étant déprécié et est décomptabilisé au montant recouvrable.

La valeur d'usage est établie en actualisant les estimations des flux de trésorerie futurs en utilisant un taux comptabilité avant impôt qui reflète l'actuelle évaluation du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques de l'actif. En établissant la juste valeur moins les coûts de vente, on tient compte des transactions récentes du marché, si elles sont disponibles. Si aucune transaction de ce genre n'est identifiée, un modèle d'évaluation approprié est utilisé. Le montant recouvrable des actifs qui ne génèrent pas de flux de trésorerie indépendants est établi en se basant sur l'UGT à laquelle l'actif appartient.

Les calculs des dépréciations de l'Office sont basés sur des budgets et des calculs de prévision détaillés qui sont préparés séparément pour chacune des UGT de l'Office auxquelles les actifs individuels sont attribués. Ces calculs budgétaires et de prévisions s'étendent généralement sur une période de cinq années. Pour des périodes de plus longue durée, un taux de croissance à long terme est calculé et appliqué pour projeter les flux de trésorerie futurs après la cinquième année.

Une perte causée par la dépréciation est comptabilisée dans l'état du résultat global si la valeur comptable de l'actif ou celle de l'UGT à laquelle elle est attribuée est supérieure à son montant recouvrable. Les pertes causées par des dépréciations sont comptabilisées dans les catégories de dépenses qui sont conséquentes avec la fonction de l'actif touché.

Une évaluation est entreprise à chaque date de présentation de l'information financière pour voir s'il n'y a aucune indication qu'une dépréciation n'existe plus ou qu'elle serait de valeur moindre. Si une telle indication existe, l'Office calcule une estimation du montant recouvrable de l'actif ou de l'UGT. Une dépréciation préalablement constatée est contrepassée seulement s'il y a eu un changement dans les hypothèses utilisées pour établir la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière fois qu'une dépréciation avait été constatée. La contrepassation est limitée afin que la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas le montant recouvrable, ni la valeur comptable qui aurait été établie, nette de l'amortissement, si n'y avait pas eu de dépréciation de constater pour l'actif dans les années précédentes. Une telle contrepassation est constatée dans l'état du résultat global.

2.9.7 Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qui nécessite une importante période de temps pour être prêt pour son utilisation prévue ou pour la vente sont capitalisés comme une partie des coûts de l'actif respectif. Tous les autres frais de financement sont comptabilisés comme dépenses durant la période où ils ont lieu.

2.10 Paiements aux pêcheurs et capitaux propres

L'Office achète le poisson à des prix initiaux établis par le Conseil d'administration, qui sont fondés sur des projections opérationnelles que l'Office prépare, et le coût de ces achats est compris dans le coût des ventes. Le Conseil approuve, s'il y a lieu, les paiements définitifs à verser aux pêcheurs basés sur les capitaux propres et les flux de trésorerie disponible à la fin de l'exercice. Les paiements définitifs aux pêcheurs sont constatés comme un passif dans l'état de la situation financière et passés en charges dans l'état du résultat global.

Les paiements définitifs sont fournis aux pêcheurs seulement durant les années où l'Office a des résultats non distribués positifs et des liquidités. Le Conseil d'administration se réserve la décision finale sur quand et combien des résultats non distribués et des flux de trésorerie seront distribués aux pêcheurs sous forme de paiements définitifs. Durant les périodes où les flux de trésorerie sont négatifs, l'Office fait des investissements de capital. Au fur et à mesure que ces investissements améliorent les opérations de l'Office, ils contribueront aux futurs flux de trésorerie disponibles et fourniront des bénéfices supérieurs à long terme aux pêcheurs. Les paiements globaux basés sur la disponibilité des flux de trésorerie dépendent de bénéfices comptables et la disponibilité de flux de trésorerie adéquats.

2.11 Conversion de devises

Les produits et charges sont convertis en dollars canadiens au taux de change moyen mensuel en vigueur durant l'exercice. Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan. Tous les gains et toutes les pertes engendrés par la conversion de devises sont inclus dans les gains nets et pertes nettes de change de l'état du résultat global.

2.12 Avantages sociaux

2.12.1 Avantages sociaux à court terme

Les avantages sociaux à court terme sont les avantages sociaux qui seront réglés dans les douze mois suivant la fin de la période durant laquelle les employés étaient en service. Les avantages à court terme de l'Office comprennent les traitements et salaires, les vacances annuelles et les autres types d'avantages à court terme.

L'Office constate un montant non actualisé pour les avantages sociaux à court terme gagnés par un employé en échange pour les services rendus durant la période comme un passif dans l'état de la situation financière, après la déduction des montants déjà payés comme une dépense dans les résultats nets.

2.12.2 Prestations de retraite

Essentiellement, tous les employés de l'Office sont admissibles au Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de retraite contributif à prestations définies, constitués en vertu d'une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Des cotisations sont versées par les employés et par l'Office pour couvrir les coûts de service courants. Conforme aux obligations statutaires en place, l'Office n'a aucune obligation légale ou implicite de défrayer des cotisations supplémentaires pour ce qui a trait à des services antérieurs ou des insuffisances actuarielles du Régime. Par conséquent, les contributions sont constatées comme une dépense de l'exercice durant lequel les employés ont rendu le service et représentent la totalité des obligations de l'Office envers le Régime.

L'obligation comptabilisée pour les prestations de retraite représente une valeur nette actuelle actuarielle des obligations des prestations de retraite relativement à une entente avec le syndicat de ses employés qui établit les états de service des employés de l'usine de transformation du poisson dès cette date et rétroactivement jusqu'au 1^{er} avril 1973. L'Office est requis de contribuer la part de l'employeur à toute contribution d'un employé dans le cadre de cette entente.

Les changements de la valeur nette actuelle de ce passif non provisionné sont basés sur des estimations actuarielles mises à jour des coûts futurs comme résultat d'expérience actuelle et de changements des hypothèses actuarielles. Les ajustements provenant des gains actuariels et des pertes actuarielles sont constatés dans l'exercice où ils ont eu lieu.

2.12.3 Obligation au titre des indemnités pour accidents du travail

L'Office est assujéti à la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État* et est donc auto-assuré pour les indemnités relatives aux accidents du travail des employés de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce. En tant qu'employeur auto-assuré, l'Office est responsable de toute indemnité encourue à cet effet depuis sa constitution. Les montants des indemnités des travailleurs à payer sont comptabilisés selon l'indemnité d'invalidité et la pension du survivant accordées pour les accidents qui ont eu lieu.

L'obligation au titre des indemnités pour accidents du travail représente la valeur nette actuarielle des obligations des bénéficiaires pour les accidentés du travail de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce lorsque les prestations sont approuvées par la Commission des accidents du travail du Manitoba, ou lorsque les modifications législatives sont adoptées et les coûts anticipés dans l'avenir peuvent être calculés de façon raisonnable.

Les changements à la valeur nette courante des obligations non capitalisées sont basés sur des prévisions actuarielles actualisées en tant que résultat de l'expérience actuelle et des changements aux hypothèses actuarielles. Les ajustements résultant de gains ou de pertes actuariels sont inscrits à l'exercice où ils ont lieu.

2.12.4 Obligation au titre des congés de maladie

Le plan de congés de maladie de l'Office fournit aux employés admissibles la possibilité d'accumuler les journées de congés de maladie. Le plan est une obligation non provisionnée définie payée de la trésorerie par des contributions de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce.

L'obligation au titre des congés de maladie représente une valeur actuelle nette actuarielle des passifs pour les congés de maladie des employés admissibles de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce.

Les changements à la valeur nette courante des obligations non provisionnées sont basés sur des prévisions actuarielles mises à jour en tant que résultat de l'expérience actuelle et des changements aux hypothèses actuarielles. Les ajustements résultant de gains ou de pertes actuariels sont inscrits à l'exercice où ils ont lieu.

2.13 Comptabilisation des produits

Les produits vendus, net des primes de promotion et des retours, sont inscrits sur une base de comptabilité d'exercice et sont constatées lorsque le risque et les bénéfices des produits sont transférés au client.

2.14 Éventualités

Des éventualités sont comptabilisées lorsque l'Office a une obligation actuelle (légale ou constructive) d'un résultat d'un événement antérieur, lorsqu'il est probable qu'un décaissement de ressources représentant des bénéfices économiques requis pour régler l'obligation et lorsqu'une estimation fiable peut être faite du montant des obligations. Lorsque l'Office s'attend à ce qu'une partie ou la totalité de la provision sera remboursée, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct mais seulement lorsque le remboursement est quasiment une certitude. La dépense liée à toute provision est présentée, nette de tout remboursement, dans l'état du résultat global. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est notable, les provisions sont actualisées en utilisant un taux actuel qui reflète, lorsqu'approprié, les risques spécifiques au passif. Lorsque l'actualisation est utilisée, l'augmentation de la provision due au passage du temps est constatée comme un coût financier.

2.15 Crédits d'impôt à l'investissement

Les crédits d'impôt à l'investissement ayant trait aux immobilisations manufacturières sont inscrits en réduction du montant des immobilisations concernées. Les crédits d'impôt à l'investissement sont inscrits dans la période durant laquelle les crédits sont approuvés par l'Agence du revenu du Canada, à condition qu'il y ait une assurance raisonnable que les crédits seront réalisés.

2.16 Services reçus sans frais

Les services reçus sans frais sont constatés comme des dépenses administratives à leur valeur comptable prévue. Un montant correspondant est constaté comme autre produit.

2.17 Obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation

Les obligations liées à la mise hors service d'une immobilisation sont des obligations légales associées à la mise hors service d'une immobilisation corporelle lorsque l'obligation survient de l'acquisition, la construction, le développement ou l'opération normale des actifs. Lorsqu'il est considéré probable qu'un passif existe, l'Office comptabilisera un tel passif durant la période où il a eu lieu si une estimation raisonnable de la juste valeur peut être déterminée. L'obligation sera calculée initialement à la juste valeur et sera subséquemment ajustée durant chaque période pour refléter le passage du temps par une charge de désactualisation et tout changement dans l'estimation des flux de trésorerie futurs sous-jacents le calcul de la juste valeur initiale. Les coûts associés seront capitalisés comme une valeur comptable de l'actif lié et amortis sur le reste de la vie de durée utile de l'actif sous-jacent auquel ils se rapportent.

L'Office étudiera les nouvelles exigences légales ou réglementaires qui pourraient exiger de nouvelles obligations liées à la mise hors service d'une immobilisation. Dans de tels cas, le passif sera constaté lorsque l'obligation est imposée pour la première fois.

2.18 Impôt sur le résultat

La dépense de l'impôt sur le résultat comprend la somme de l'impôt exigible et l'impôt différé.

2.18.1 Impôt exigible

L'impôt exigible est basé sur le résultat net imposable pour l'exercice. Le résultat net imposable diffère du résultat net inscrit dans l'état du résultat global à cause d'items de produits et de charges qui sont imposables ou déductibles dans d'autres exercices et des items qui ne sont jamais imposables ou déductibles. Le passif de l'Office pour l'impôt exigible est calculé en utilisant les taux d'impôt qui sont en vigueur ou en grande partie en vigueur par la fin de la période de présentation de l'information financière.

2.18.2 Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé en fonction des différences temporelles entre les montants comptables des actifs et des passifs inscrits à l'état du résultat global et les assiettes fiscales correspondantes utilisées pour le calcul du résultat imposable. Les passifs d'impôt différé sont généralement constatés pour toutes les différences imposables temporaires. Les actifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences imposables temporaires dans la mesure qu'il est probable que les résultats nets imposables seront disponibles contre lesquels ces différences de déduction temporaires peuvent être utilisées.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et réduite dans la mesure qu'il n'est plus probable que suffisamment de résultat net imposable serait disponible pour permettre tout l'actif ou une partie de l'actif d'être recouvert.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt qui devraient être en vigueur pour la période durant laquelle le passif est réglé ou l'actif est réalisé, basé sur des taux d'impôt et les lois sur l'impôt qui sont en vigueur ou en grande partie en vigueur par la fin de la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des passifs et des actifs d'impôt différé reflète les enjeux d'impôt qui découleraient de la manière selon laquelle l'Office s'attend, à la fin de la période de présentation de l'information financière, de recouvrer ou régler la valeur comptable de ses actifs et de ses passifs.

2.18.3 Impôt exigible et impôt différé pour l'exercice

L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés dans le résultat net, sauf lorsqu'ils sont en rapport à des items qui sont constatés dans un autre résultat global ou directement dans les capitaux propres, dans tels cas, l'impôt exigible et l'impôt différé sont aussi comptabilisés respectivement dans l'autre résultat global ou directement dans les capitaux propres.

3. PRINCIPALES SOURCES D'INCERTITUDE RELATIVES AUX ESTIMATIONS ET JUGEMENTS CRUCIAUX

3.1 Principales sources d'incertitude relatives aux estimations

La préparation des états financiers requiert l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui doivent être faites dans l'application de politiques comptables qui ont un effet sur les montants des actifs, des passifs, des produits, des dépenses et la divulgation de passifs éventuels. Les estimations et les hypothèses qui s'y rapportent sont basées sur l'expérience antérieure et d'autres facteurs considérés comme raisonnables compte tenu des circonstances, donnant des résultats qui forment la base de la formulation d'hypothèses sur les valeurs comptables des actifs et des passifs qui ne sont pas immédiatement évidentes de d'autres sources.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues sur une base continue. Les révisions aux estimations comptables sont comptabilisées dans la période où l'estimation est révisée si la révision a un effet uniquement durant cette période, ou dans la période où a lieu la révision et dans les périodes futures si la révision a un effet durant la période actuelle et durant les périodes futures. Les jugements émis par la direction dans la mise en œuvre des IFRS qui ont un effet significatif sur les états financiers ont trait aux suivants :

3.1.1 Dépréciation d'un actif non financier

Le test de dépréciation de l'Office est basé sur des calculs de valeurs d'utilisation qui utilisent un modèle de flux de trésorerie actualisés. Les flux de trésorerie proviennent des budgets des cinq prochaines années et sont sensibles au taux d'actualisation utilisé ainsi que les rentrées de fonds futures anticipées et le taux de croissance utilisé pour des fins d'extrapolation. Se référer aux notes 7 et 8 pour des renseignements supplémentaires. Se référer à la note 2.9.6.

3.1.2 Immobilisations

Les immobilisations, qui comprennent les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie utile définie sont amorties sur leur durée de vie utile. Les durées de vie utile sont basées sur les estimations de la direction des périodes de service fournies par les actifs. La durée de vie utile de ces actifs est revue périodiquement pour voir si elle est toujours pertinente. Des changements aux estimations de la durée de vie utile auraient un effet sur les dépenses futures d'amortissement et les valeurs comptables futures des actifs. Se référer aux notes 2.9.2 et 2.9.5. Les valeurs comptables des immobilisations à la fin des périodes de présentation de l'information financière sont incluses dans les notes 7 et 8.

3.1.3 Créances

L'Office revoit ses créances individuellement significatives à chaque date de présentation de l'information financière pour évaluer si une dépréciation devrait être constatée dans l'état du résultat global. En particulier, un jugement émis par la direction est requis dans l'estimation du montant et de la périodicité des flux futurs de trésorerie lors de la détermination de la dépréciation.

Pour l'estimation de ces flux de trésorerie, l'Office émet des jugements sur la situation financière du débiteur. Ces estimations sont basées sur des hypothèses au sujet d'un nombre de facteurs et les résultats actuels pourraient être différents, donnant comme résultat des changements futurs dans la provision. Se référer à la note 5 pour des renseignements supplémentaires.

3.1.4 Juste valeur des instruments financiers

Lorsque les justes valeurs des actifs et des passifs financiers inscrits à l'état de la situation financière ne peuvent pas provenir des marchés actifs, elles sont établies en utilisant des techniques d'évaluation y compris des modèles de flux de trésorerie actualisés. Les entrées de données de ces modèles proviennent des marchés observables lorsque possible, mais là où cela n'est pas faisable, un degré de jugement est requis pour établir les justes valeurs. Les jugements comprennent la considération de données telles que le risque de liquidité, le risque de crédit et la volatilité. Des changements dans les hypothèses relatives à ces facteurs pourraient avoir un effet sur la juste valeur inscrite des instruments financiers. Se référer à la note 5 pour des renseignements supplémentaires au sujet des hypothèses ainsi que l'analyse de sensibilité.

3.1.5 Avantages sociaux à long terme

Les avantages sociaux à long terme de l'Office comprennent les prestations à long terme des employés à la retraite et les indemnités pour les accidents de travail. La valeur actuelle de ces obligations est établie en utilisant des évaluations actuarielles. Une évaluation actuarielle implique la formulation de diverses hypothèses qui pourraient être différentes des développements réels dans l'avenir. Celles-ci incluent la détermination d'un taux d'actualisation, les augmentations futures de salaire, le taux de mortalité et les augmentations futures des pensions. À cause de la complexité de l'évaluation, les hypothèses sous-jacentes et leur nature de long terme, une obligation définie d'un avantage est hautement sensible aux changements de ces hypothèses. Toutes les hypothèses sont revues à chaque date de présentation de l'information financière. En déterminant le taux d'actualisation approprié, la direction considère les taux d'intérêts des obligations de sociétés ayant au moins une cote AA. Les obligations de sociétés sous-jacentes sont revues ensuite pour la qualité, et celles ayant des différentiels de taux excessifs sont enlevées du panier d'obligations sur lesquelles le taux d'actualisation est basé, sur la base qu'elles ne représentent pas des obligations de grande qualité. Le taux de mortalité est basé sur les tableaux de mortalité pour le Canada disponibles pour le grand public. Les augmentations futures des salaires et des prestations de retraite sont basées sur les taux d'inflation anticipés dans l'avenir pour le Canada. Se référer à la note 11 pour des renseignements supplémentaires au sujet des hypothèses utilisées.

3.1.6 Provision d'évaluation des stocks

La provision d'évaluation des stocks est une estimation des stocks périmés ou qui s'écoulent lentement. La direction revoit les estimations régulièrement. Tout changement à l'estimation aura un impact sur la provision d'évaluation des stocks. La valeur comptable des stocks à la fin de la période de présentation de l'information financière est incluse dans la note 6.

3.1.7 Impôts sur le résultat

L'Office opère sous un régime qui requiert des calculs pour lesquels l'établissement ultime de l'imposition est incertain durant le cours ordinaire des affaires. Les passifs sont constatés pour des charges d'impôts basées sur des prévisions d'impôts additionnels qui seraient tout probablement dus. Lorsque le résultat final d'imposition est différent du montant qui avait été constaté à l'origine, de tels écarts auront un effet sur les actifs et les passifs d'impôts de l'exercice durant lequel la détermination a été faite.

L'actif et le passif d'impôts différés comprennent des écarts temporaires entre les valeurs comptables de la charge d'impôt sur le résultat avant impôt et le montant calculé en utilisant le taux d'impôt sur le résultat fixé par la loi fédérale. L'actif d'impôts différés est constaté seulement dans la mesure où il serait réalisable. La date de la contrepassation des différences temporaires pourrait avoir lieu à plusieurs exercices dans l'avenir et le montant relié d'impôts différés est calculé en grande partie en utilisant le taux d'impôt fixé par la loi durant cet exercice.

Si les résultats dans l'avenir étaient différents de façon adverse aux meilleures prévisions de la haute direction des résultats futures des opérations ayant un effet sur la date de la contrepassation des différences temporaires dans les déductions, l'Office pourrait connaître des ajustements matériels des ajustements d'impôts différés. De tels ajustements d'impôts différés n'aurait pas comme résultat une sortie immédiate de trésorerie et n'aurait pas d'effets immédiats sur les flux immédiats de trésorerie de l'Office.

3.2 Jugements cruciaux

Les jugements cruciaux que la direction de l'Office a émis lors du processus de la mise en application des politiques comptables de l'Office, à part ceux qui impliquaient des estimations, qui ont les effets les plus significatifs sur les montants constatés dans les états financiers de l'Office sont comme suit :

3.2.1 Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles ayant une durée de vie utile définie doivent subir un test pour la dépréciation uniquement lorsqu'il y a des indications que la dépréciation existe. La direction doit faire un jugement au sujet de l'existence d'indicateurs de dépréciation à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

3.2.2 Provisions et passifs éventuels

Pour établir si un passif doit être inscrit sous forme d'une provision, la direction doit exercer son jugement pour évaluer si l'Office a une obligation légale ou constructive à court terme résultant d'un événement antérieur, si il est probable qu'une sortie de ressources sera requise pour régler l'obligation, et si une estimation raisonnable peut être faite du montant de l'obligation. En faisant cette détermination, la direction peut faire appel à l'expérience acquise du passé, des précédents antérieurs externes et les opinions et avis d'un conseiller juridique. Si la direction établit que les trois conditions décrites ci-dessus sont rencontrées, une provision est inscrite pour l'obligation. Autrement, un passif éventuel est divulgué dans les notes afférentes aux états financiers si la direction établit que l'une ou l'autre des trois conditions décrites ci-dessus n'est pas rencontrée, sauf s'il y a une possibilité d'une sortie de fonds d'un règlement est considérée comme étant peu probable.

4. NORMES COMPTABLES ÉMISES MAIS PAS ENCORE ENTRÉES EN VIGUEUR

L'Office a revu les nouveaux énoncés comptables et les modifications aux énoncés comptables qui ont été publiés mais qui ne sont pas encore entrés en vigueur et a conclu que les énoncés suivants pourraient avoir un impact sur les états financiers de l'Office dans les prochaines années :

IAS 1 — Présentation des états financiers (« IAS 1 »)

IAS 1 a été modifiée en juin 2011 pour revoir la façon dont le résultat global est présenté. La modification de IAS 1 est en vigueur pour les périodes de présentation de l'information financière débutant le ou après le 1^{er} juillet 2012. Une utilisation avant cette date est permise. L'adoption de cette modification ne devrait pas sensiblement affectée les états financiers de l'Office.

IAS 19 — Avantages du personnel (« IAS 19 »)

IAS 19 a été modifiée en juin 2011 pour la comptabilisation et la présentation des avantages postérieurs à l'emploi, y compris l'élimination de l'utilisation de l'approche « différentielle », le changement au traitement de cessation de l'indemnisation et diverses autres modifications. La modification d'IAS 19 est en vigueur pour les périodes de présentation de l'information financière débutant le ou après le 1^{er} janvier 2013. Cette modification doit être appliquée de manière rétrospective. Son utilisation avant la date d'entrée en vigueur est permise. L'Office évalue présentement l'impact de cette modification d'IAS 19 sur ses états financiers.

IFRS 7 — Instruments financiers : Informations à fournir (« IFRS 7 »)

Deux modifications d'IFRS 7 ont été publiées en décembre 2011. L'une était pour rehausser la divulgation de compensation d'actifs financiers et de passifs financiers avec une date d'entrée en vigueur le ou après le 1^{er} janvier 2013 et l'autre était au sujet de la nécessité des divulgations sur les mises en application initiales de IFRS 9 avec une date de mise en vigueur le ou après le 1^{er} janvier 2015 (ou sinon lorsque les IFRS 9 sont mises en vigueur pour la première fois). Les modifications doivent être mises en application de façon rétroactive. L'adoption de cette modification ne devrait pas sensiblement affectée les états financiers de l'Office.

IFRS 9 — Instruments financiers (« IFRS 9 »)

La date obligatoire de la mise en application d'IFRS 9 a été modifiée en décembre 2011. L'Office sera obligé d'adopter rétroactivement IFRS 9 le 1^{er} janvier 2015, ce qui est le résultat du projet du Bureau international des normes comptables pour remplacer IAS 39 « Instruments financiers : constatation et évaluation ». Les nouvelles normes définissent le classement, la constatation, la décomptabilisation et les directives au sujet de l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers. L'adoption de cette norme ne devrait pas sensiblement affecter les états financiers de l'Office.

IFRS 13 — Évaluation de la juste valeur (« IFRS 13 »)

IFRS 13 définit la juste valeur, établit un cadre unique pour l'évaluation de la juste valeur et requiert des divulgations au sujet de l'évaluation de la juste valeur. IFRS 13 s'applique aux normes IFRS qui requièrent des évaluations de la juste valeur ou des divulgations au sujet de ces valeurs (et des évaluations, telles que la juste valeur moins les coûts de vente, basée sur la juste valeur ou des divulgations au sujet de ces évaluations). Sauf pour des circonstances spécifiques, IFRS 13 doit être mis en application pour les périodes annuelles débutant le ou après le 1^{er} janvier 2013. Cette norme doit être mise en application de façon prospective. Sa mise en application avant cette date est permise. L'adoption de cette norme ne devrait pas sensiblement affecter les états financiers de l'Office.

5. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

5.1 Gestion des risques relatifs de capital

L'Office est assujéti à la *Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce* et à la *Loi sur la gestion des finances publiques* (les « Lois »), ainsi qu'à toute directive découlant de ces Lois. Ces Lois ont un effet sur la manière dont l'Office gère son capital, entre autres, en établissant les grands objectifs de l'Office. Spécifiquement, l'Office doit tenir compte du besoin de mener son exploitation sur une base d'autonomie financière tout en générant des bénéfices pour les pêcheurs.

L'Office définit et calcule son capital de la façon suivante :

| | Au April 30 2013 | Au 30 avril 2012 |
|--------------------------|------------------------|------------------------|
| Résultats non distribués | 7 527 \$ | 4 240 \$ |
| Emprunts | 27 230 | 21 152 |
| | 34 757 \$ | 25 392 \$ |

Les objectifs de l'Office dans la gestion du capital sont :

- de fournir des liquidités suffisantes pour soutenir ses obligations financières, son plan d'exploitation et son plan stratégique;
- de générer des rendements croissants pour les pêcheurs; et
- de maintenir sa capacité financière et l'accès aux institutions de crédit pour soutenir le développement futur de l'entreprise, y compris les dépenses en immobilisations.

Durant l'exercice, l'Office se fait principalement à ses flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation pour supporter ses objectifs.

La capacité de l'Office d'obtenir du capital additionnel est affectée par les conditions du marché et par les dispositions des Lois qui gouvernent l'entreprise. Un aperçu des limites imposées sur les emprunts de l'Office et de l'accès aux institutions de crédit est donné dans la note 1. En vertu de la Partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, l'Office doit indiquer dans son plan d'entreprise annuel, ou dans une modification de celui-ci, son intention d'emprunter des fonds. Le plan d'entreprise et toute modification à ce plan doivent être approuvés par le Conseil d'administration de l'Office et par le gouverneur en conseil. Le calendrier des futurs emprunts n'est pas déterminable.

Ces objectifs et stratégies sont revus dans le plan d'entreprise annuel soumis au Conseil d'administration et adopté par ce dernier. La stratégie globale de l'Office en ce qui a trait à la gestion de risque de capital demeure inchangée de celle pour l'exercice financier terminé le 30 avril 2012 étant donné que les paiements aux pêcheurs sont basés sur les flux de trésorerie disponibles et dépendent de résultats comptables et de la disponibilité de liquidités suffisantes.

L'Office n'est pas assujéti à des exigences en matière de capital imposées de l'extérieur.

5.2 Classement des instruments financiers

5.2.1 Le classement ainsi que la valeur comptable et la juste valeur des actifs et des passifs financiers de l'Office sont comme suit :

| (en milliers de \$ CAN) | Au 30 avril 2013 | | Au 30 avril 2012 | |
|--|------------------|--------------|------------------|--------------|
| | Valeur comptable | Juste valeur | Valeur comptable | Juste valeur |
| Actifs financiers | | | | |
| <u>Actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net</u> | | | | |
| Contrats de change à terme | 115 \$ | 115 \$ | 139 \$ | 139 \$ |
| <u>Emprunts et créances</u> | | | | |
| Trésorerie | 10 | 10 | 420 | 420 |
| Créances | 6 396 | 6 396 | 6 392 | 6 392 |
| | 6 521 \$ | 6 521 \$ | 6 951 \$ | 6 951 \$ |
| Passifs financiers | | | | |
| <u>Passif financier à la juste valeur par le biais du résultat net</u> | | | | |
| Swaps de taux d'intérêt | 606 | 606 | 394 | 394 |
| <u>Autres passifs financiers</u> | | | | |
| Emprunts | 27 230 | 27 230 | 21 152 | 21 152 |
| Créances et autres payables | 3 695 | 3 695 | 5 313 | 5 313 |
| Paiements définitifs aux pêcheurs | 2 050 | 2 050 | 2 950 | 2 950 |
| | 33 581 \$ | 33 581 \$ | 29 809 \$ | 29 809 \$ |

L'Office n'avait pas d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou disponibles à la vente à la fin des périodes de référence présentées.

L'Office a calculé les justes valeurs de ses instruments financiers comme suit :

- La valeur comptable de la trésorerie, les créateurs et créances et autres charges à payer est une approximation des justes valeurs à cause de la courte période à l'échéance de ces instruments financiers.
- La juste valeur des emprunts a été calculée en se fondant sur la méthode de la valeur actuelle des flux de trésorerie en utilisant les taux du marché appropriés aux dates respectives présentées.
- Les justes valeurs des options d'achats et obligations encaissables par anticipation de devises étrangères sont basées sur le calcul des prix de marché ajustés pour les contrats d'option. L'Office tient compte du risque de ses contreparties et de son propre risque pour la valeur juste de ses instruments financiers.

5.2.2 Intérêts débiteurs

L'Office a inscrit des dépenses d'intérêt par rapport aux instruments financiers suivants :

| (en milliers de \$ CAN) | 2013 | 2012 |
|---|--------|--------|
| Autres passifs financiers | | |
| Intérêts débiteurs des emprunts et autres créateurs | 704 \$ | 544 \$ |

5.3 Objectifs et cadre de gestion des risques financiers

L'utilisation d'instruments financiers par l'Office l'expose aux risques suivants :

- i) risque de crédit
- ii) risque de liquidité
- iii) risque de marché (qui comprend le risque de change et le risque de taux d'intérêt)

Le Conseil d'administration a la responsabilité globale pour l'établissement et la surveillance du cadre de gestion des risques. Le Comité de vérification aide le Conseil d'administration et est responsable de revoir, d'approuver et de contrôler les politiques de gestion des risques de l'entreprise, y compris le développement d'un programme de gestion des risques qui comprend l'établissement de la tolérance de l'entreprise au risque, l'identification et le calcul de l'impact de divers risques et le développement de plans d'actions de gestion des risques pour mitiger les risques qui dépassent les niveaux de tolérance de risque de l'entreprise. Le Comité de vérification fait régulièrement rapport de ses activités au Conseil d'administration.

5.3.1 Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit est le risque d'une perte financière pour l'Office lorsqu'un client ou une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles, et provient principalement de la trésorerie de l'Office, de ses créances et de ses instruments financiers dérivés. L'Office a adopté une politique de traiter uniquement avec des contreparties solvables comme moyens de limiter le risque d'une perte financière provenant de défaut de paiement. Le risque de l'Office et la cote de solvabilité de ses contreparties sont contrôlés de façon continue.

La valeur comptable des actifs financiers représente le niveau d'exposition maximal au risque de crédit.

Créances

L'exposition de l'Office au risque associé avec les créances est essentiellement influencée par les données démographiques de la clientèle de base de l'Office, y compris le risque associé avec le genre de client et avec le pays dans lequel le client exploite son entreprise.

L'Office gère ce risque par la surveillance de la solvabilité des clients. L'Office a établi des processus lorsqu'il fait affaire avec des clients des pays étrangers afin de gérer le risque rattaché aux clients étrangers. La direction de l'Office revoit la liste détaillée des créanciers sur une base régulière pour des changements de soldes de clients qui pourraient présenter des enjeux de recouvrement.

Le niveau d'exposition maximal au risque de crédit provenant des créances se présente comme suit par régions géographiques :

| | Au 30 avril 2013 | | | Au 30 avril 2012 | | |
|-----------------------------|---------------------------|--------------------------|----------|---------------------------|--------------------------|----------|
| | Devise originale (\$ CAN) | Devise originale (\$ US) | \$ CAN | Devise originale (\$ CAN) | Devise originale (\$ US) | \$ CAN |
| Canada | 776 \$ | - \$ | 776 \$ | 594 \$ | - \$ | 594 \$ |
| Canada | - | (23) | (23) | - | - | - |
| États-Unis d'Amérique | - | 4 013 | 4 043 | - | 4 272 | 4 221 |
| Europe | - | 239 | 241 | - | 181 | 181 |
| Europe | 790 | - | 790 | 509 | - | 509 |
| Autre produit hors commerce | 569 | - | 569 | 887 | - | 887 |
| | | | 6 396 \$ | | | 6 392 \$ |

Les créances sont classées comme prêts et comme créances, et sont évaluées au coût amorti.

Au 30 avril 2013, quatre clients représentaient 30 % du solde des créances. Au 30 avril 2012, quatre clients représentaient 37 % du solde des créances. Les clients représentent principalement des distributeurs.

L'Office établit une provision pour les dépréciations qui reflète une estimation du montant de créances irrécouvrables. Cette provision est basée sur des comptes spécifiques et est établie en tenant compte des connaissances de l'Office de la situation financière de ses clients, du classement chronologique des comptes, des climats des affaires et géopolitique actuels, de la concentration des débiteurs et du secteur d'activité ainsi que de l'expérience historique.

Le classement chronologique des créances se présente comme suit :

| (en milliers \$ CAN) | Au 30 avril 2013 | Au 30 avril 2012 |
|---------------------------------|------------------|------------------|
| Courant, 0 à 30 jours | 4 866 \$ | 4 067 \$ |
| En souffrance, de 31 à 60 jours | 890 | 1 349 |
| En souffrance, plus de 61 jours | 71 | 89 |
| Créances produits hors commerce | 569 | 887 |
| Total des créances | 6 396 \$ | 6 392 \$ |

Le changement des provisions pour les dépréciations est comme suit :

| | 2013 | 2012 |
|-------------------------------------|--------------|--------------|
| Solde au début de l'exercice | 17 \$ | 77 \$ |
| Apports | 3 | 16 |
| Valeurs non encaissables | - | (76) |
| Solde à la fin de l'exercice | 20 \$ | 17 \$ |

L'Office n'a aucun actif offert en garantie relativement aux créances et autres comptes à recevoir.

Trésorerie

L'Office gère le risque de crédit associé à la trésorerie en déposant uniquement avec des contreparties fiables, telles les principales institutions financières canadiennes. Le niveau d'exposition maximal au risque de crédit associé à l'encaisse au 30 avril 2013 était de 10 \$ (420 \$ en 2012).

Instruments financiers dérivés

L'Office gère son risque de crédit provenant de ses instruments financiers dérivés en établissant des contrats seulement avec des contreparties solvables telles les plus importantes institutions financières canadiennes. Le risque de crédit maximum provenant de ses instruments financiers à la date d'échéance était de 115 \$ (139 \$ en 2012).

5.3.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque associé à une situation où l'Office serait incapable de rencontrer ses obligations financières lorsque celles-ci arrivent à échéance. L'Office gère son risque de liquidité par la surveillance continue des flux actuels et prévus de trésorerie pour s'assurer, dans la limite du possible, que l'entreprise aura toujours suffisamment de liquidité pour rencontrer ses passifs lorsqu'ils arrivent à échéance, dans des conditions ordinaires et extrêmes, sans encourir des pertes inacceptables ou risquer d'endommager la réputation de l'Office.

Les tableaux suivants présentent les clauses contractuelles de l'échéancier du passif financier :

(en milliers \$ CAN)

| | Au 30 avril 2013 | | | | |
|---|-------------------------|------------------|-------------|-------------|---------------|
| | Totaux | Moins d'un an | 1 à 2 ans | 3 à 4 ans | 5 ans et plus |
| Créditeurs et charges à payer | 3 695 \$ | 3 695 \$ | - \$ | - \$ | - \$ |
| Passif financier dérivé | 606 | 606 | - | - | - |
| Provision pour les paiements définitifs à verser aux pêcheurs | 2 050 | 2 050 | - | - | - |
| Emprunts | 27 230 | 27 230 | - | - | - |
| Total | 33 581 \$ | 33 581 \$ | - \$ | - \$ | - \$ |

(en milliers \$ CAN)

| | Au 30 avril 2012 | | | | |
|---|-------------------------|------------------|-------------|-------------|---------------|
| | Totaux | Moins d'un an | 1 à 2 ans | 3 à 4 ans | 5 ans et plus |
| Créditeurs et charges à payer | 5 313 \$ | 5 313 \$ | - \$ | - \$ | - \$ |
| Passif financier dérivé | 394 | 394 | - | - | - |
| Provision pour les paiements définitifs à verser aux pêcheurs | 2 950 | 2 950 | - | - | - |
| Emprunts | 21 152 | 21 152 | - | - | - |
| Total | 29 809 \$ | 29 809 \$ | - \$ | - \$ | - \$ |

5.3.3 Risque de marché

Le risque de marché est le risque que des changements aux prix du marché, tels les taux de change et les taux d'intérêts aient un effet sur les flux de trésorerie futurs de l'Office ou sur la juste valeur de son portefeuille d'instruments financiers. L'objectif de la gestion du risque de marché est de gérer et de contrôler l'exposition de l'Office au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements sur le risque.

Risque de change

L'Office est exposé au risque de change sur une portion significative de ses transactions commerciales qui sont libellées en dollars américains. L'Office couvre ce risque jusqu'à 80 % de toutes ses créances clients en dollars américains et sur une portion des ventes prévues en fonction de sa politique de couverture. De plus, une portion des emprunts est libellée en dollars américains (note 10). L'Office gère son exposition aux fluctuations des taux de change du dollar américain par rapport au dollar canadien en passant des contrats pour les instruments financiers de types suivants, qui ont une date d'échéance de moins d'un an depuis la date de leur comptabilisation, et uniquement à l'intérieur des limites approuvées par le Conseil d'administration :

Options barrières de vente de devises - Contrats de change à terme qui donnent à l'Office le droit d'échanger des devises lorsqu'un prix d'exercice convenu est atteint. Dans l'éventualité où le cour du change au comptant est supérieur au prix d'exercice du contrat ou égal ou inférieur au seuil de déclenchement préétabli, aucun échange de devise n'a lieu.

Swaps de taux d'intérêt - Contrats qui donnent à l'Office le droit d'échanger un paiement fixe pour un paiement flottant relié à un taux d'intérêt. L'Office utilise des swaps de taux d'intérêt pour limiter le risque associé aux fluctuations des taux d'intérêts.

L'Office utilise aussi des contrats de ce genre dans le cadre de sa gestion de ses besoins globaux de trésorerie. Une somme de 115 \$ (139 \$ en 2012) est comprise à l'état de la situation financière dans l'actif financier dérivé et une somme de 606 \$ (394 \$ en 2012) est comprise dans le passif financier dérivé, représentant la juste valeur des instruments financiers dérivés détenus :

(en milliers de \$ CAN)

| | 30 avril 2013 | 30 avril 2012 |
|---------------------------------------|----------------------|----------------------|
| Options barrières de vente de devises | 115 \$ | 139 \$ |
| Swaps de taux d'intérêt | (606) | (394) |
| Actifs nets des passifs | (491) \$ | (255) \$ |

Les montants nominaux de référence en cours pour les instruments financiers dérivés que l'Office a conclus sont présentés ci-dessous :

| (en milliers de \$ US) | 30 avril 2013 | 30 avril 2012 |
|---------------------------------------|---------------|---------------|
| Options barrières de vente de devises | 34 600 \$ | 34 000 \$ |
| Swaps de taux d'intérêt | 9 490 \$ | 10 000 \$ |

Le gain net de change de 184 \$ (perte de change de 94 \$ en 2012) comprend un gain de 24 \$ représentant le changement de la juste valeur des instruments financiers dérivés classés comme détenus à des fins de transaction (perte de 295 \$ en 2012). La perte nette des instruments financiers dérivés de 212 \$ (perte de 394 \$ en 2012) représente un changement de la valeur juste des swaps de taux d'intérêt.

L'Office est exposé à un risque de change dans sa trésorerie, ses créances, ses créditeurs et charges à payer et ses emprunts, réparti de la façon suivante :

| (en milliers de \$ US) | 30 avril 2013 | 30 avril 2012 |
|--------------------------------------|-----------------|---------------|
| Trésorerie | 893 \$ | 245 \$ |
| Créances | 4 290 | 4 453 |
| Créditeurs et autres charges à payer | (82) | (51) |
| Emprunts | (4 000) | (4 000) |
| <u>Actifs nets des passifs</u> | <u>1 101 \$</u> | <u>647 \$</u> |

En se basant sur l'exposition nette, y compris les instruments financiers dérivés présentés ci-dessus, et en assumant que toutes les autres variables demeurent constantes, une augmentation hypothétique de 10 % de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain aurait comme résultat une diminution du résultat global de 3 471 \$ (diminution de 3 474 \$ en 2012). Une diminution hypothétique de 10 % de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain aurait comme résultat une augmentation du résultat global de 2 531 \$ (augmentation de 1 996 \$ en 2012).

Risque de taux d'intérêt

Les emprunts de l'Office de 27 230 \$ (21 152 \$ en 2012) sont des instruments à taux d'intérêt variable et exposent l'Office à un risque de taux d'intérêt à sa trésorerie. Du total des emprunts, une somme de 9 500 \$ a un taux d'intérêt fixé par des swaps de taux d'intérêt.

Des emprunts de l'Office de 27 230 \$ (21 152 \$ en 2012), une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêt à la date du bilan aurait diminué le résultat global de 272 \$ en assumant que le montant du passif comptabilisé à la fin de l'exercice était le même pour tout l'exercice et que toutes les autres variables, en particulier les taux de change, seraient restées constantes (212 \$ en 2012).

Un swap de taux d'intérêt donne à l'Office le droit d'échanger un paiement fixe pour un paiement flottant qui est lié à un taux d'intérêt sur un montant nominal de capital de 9 500 \$ à la fin de l'exercice. Une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêts à la date du bilan aurait augmenté le résultat global de 647 \$ (671 \$ en 2012) et augmenté l'actif de 647 \$ (671 \$ en 2012).

Swaps de taux d'intérêt – Contrats qui donnent à l'Office le droit d'échanger un paiement fixe pour un paiement flottant relié à un taux d'intérêt. L'Office utilise des swaps de taux d'intérêt pour limiter le risque associé aux fluctuations des taux d'intérêts.

Autre risque de prix

L'Office croit qu'il n'est pas exposé à aucun autre risque de prix important en rapport avec ses instruments financiers.

5.4 Évaluation de la juste valeur comptabilisée dans l'état de la situation financière

La juste valeur de la trésorerie, des créances, des créditeurs et charges à payer, de la provision pour les paiements définitifs à verser aux pêcheurs ainsi que des emprunts est une estimation raisonnable de leur valeur comptable, compte tenu de la période relativement courte avant l'échéance des instruments financiers.

Les montants des instruments dérivés sont établis à la juste valeur à l'état de la situation financière. Le calcul de la juste valeur des contrats d'options d'achat de devises étrangères et des swaps de taux d'intérêt est établi en utilisant le taux du prix du marché.

L'Office utilise l'hierarchie suivante pour établir et communiquer la juste valeur des instruments financiers par la méthode de calcul suivante :

Niveau 1 – Prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Un marché actif est un marché sur lequel ont lieu des transactions sur l'actif ou le passif selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue une information sur le prix.

Niveau 2 – Données d'entrée autres que les prix cotés inclus dans les données d'entrée de niveau 1, tels que les prix cotés pour des actifs ou des passifs semblables; les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs; ou autres informations de marché observables pour des paramètres d'évaluation ou des informations corroborées par le marché de façon continue pour essentiellement la pleine durée des actifs ou des passifs.

Niveau 3 – Données d'entrée non observables qui sont fondées sur peu ou aucune activité de marché et qui sont significatives pour la juste valeur des actifs ou passifs.

Le tableau ci-dessous présente l'analyse des instruments financiers inscrits à leur juste valeur, en fonction de la méthode d'établissement de la juste valeur. Tous les instruments dérivés de l'Office sont des instruments financiers de niveau 1.

Les évaluations de la juste valeur constatées au bilan sont classées comme suit :

(en milliers de \$ CAN)

| | Au 30 avril 2012 | Au 30 avril 2011 |
|--------------------------------------|------------------|------------------|
| Actif lié à des instruments dérivés | 115 \$ | 139 \$ |
| Passif lié à des instruments dérivés | 606 \$ | 394 \$ |

6. STOCKS

Les stocks comprenaient :

(en milliers de \$ CAN)

| | 30 avril 2012 | 30 avril 2011 |
|--|------------------|------------------|
| Matières premières et fournitures | 1 106 \$ | 873 \$ |
| Produits finis du poisson | 13 653 | 10 077 |
| Réduction de valeur des produits finis | (909) | (459) |
| | <u>13 850 \$</u> | <u>10 491 \$</u> |

Les réductions de valeur des stocks sont comprises dans les valeurs des stocks comme le coût des biens vendus. Le montant des réductions de valeur des stocks constaté comme charge pour l'exercice est 48 243 \$ (50 082 \$ en 2012). Il n'y a aucun bien offert en garantie relativement aux stocks. Il n'y a pas eu de réductions de valeur antérieures contrepassées durant cet exercice.

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| | | |
|-------------------------|-------------|-------------|
| (en milliers de \$ CAN) | 2013 | 2012 |
| Coût | 40 650 \$ | 36 689 \$ |
| Amortissement accumulé | (19 470) | (18 997) |
| Valeur nette comptable | 21 180 | 17 692 |

Valeur nette comptable par catégorie d'actif

| | | |
|---|------------------|------------------|
| Terrains | 336 \$ | 336 \$ |
| Bâtiments | 4 543 | 4 810 |
| Matériel | 12 420 | 5 741 |
| Bacs de livraison du poisson frais / conteneurs | 293 | 384 |
| Bateaux | 2 390 | 2 506 |
| Construction en cours | 1 198 | 3 915 |
| Valeur nette comptable | 21 180 \$ | 17 692 \$ |

(en milliers de \$ CAN)

| | Terrains | Bâtiments | Matériel | Bacs de livraison du poisson frais / conteneurs | Bateaux | Construction en cours | Total |
|--|---------------|------------------|------------------|---|-----------------|--------------------------|------------------|
| Coût | | | | | | | |
| Solde au 1 ^{er} mai 2011 | 336 \$ | 13 185 \$ | 20 887 \$ | 1 467 \$ | 3 332 \$ | 189 \$ | 39 396 \$ |
| Entrées | - | 733 | 953 | 32 | 21 | 3 726 | 5 465 |
| Cessions | - | (735) | (7 175) | (236) | (26) | - | (8 172) |
| Solde au 30 avril 2012 | 336 | 13 183 | 14 665 | 1 263 | 3 327 | 3 915 | 36 689 |
| Entrées | - | 96 | 3 987 | - | 17 | 950 | 5 050 |
| Transferts | - | - | 3 667 | - | - | (3 667) | - |
| Cessions | - | (91) | (982) | - | (16) | - | (1 089) |
| Solde au 30 avril 2013 | 336 \$ | 13 188 \$ | 21 337 \$ | 1 263 \$ | 3 328 \$ | 1 198 \$ | 40 650 \$ |
| Amortissement accumulé | | | | | | | |
| Solde au 1 ^{er} mai 2011 | - | 8 624 | 15 330 | 1 005 | 682 | - | 25 641 |
| Amortissement | - | 482 | 706 | 110 | 165 | - | 1 463 |
| Cessions | - | (733) | (7 112) | (236) | (26) | - | (8 107) |
| Solde au 30 avril 2012 | - | 8 373 | 8 924 | 879 | 821 | - | 18 997 |
| Amortissement | - | 364 | 971 | 91 | 133 | - | 1 559 |
| Cessions | - | (92) | (978) | - | (16) | - | (1 086) |
| Solde au 30 avril 2013 | - | 272 \$ | (7) \$ | 91 \$ | 117 \$ | - | 473 \$ |
| Valeur nette comptable au 30 avril 2012 | 336 \$ | 4 543 \$ | 12 420 \$ | 293 \$ | 2 390 \$ | 1 198 \$ | 21 180 \$ |

Les charges d'amortissement sont présentées à l'état du résultat global dans le coût des biens vendus (1 388 \$ en 2013; 1 217 \$ en 2012), dans les frais de commercialisation et d'administration (39 \$ en 2013; 129 \$ en 2012) et dans autres charges (132 \$ en 2013; 165 \$ en 2012).

Aucune indication de dépréciation n'a été retrouvée pour les immobilisations corporelles au 30 avril 2013.

Il n'y a aucune immobilisation corporelle offerte en garantie relativement aux emprunts au 30 avril 2013.

8. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

| (en milliers de \$ CAN) | 2013 | 2012 |
|-------------------------|--------|--------|
| Coût | 183 \$ | 364 \$ |
| Amortissement accumulé | (154) | (319) |
| Valeur nette comptable | 29 | 45 |

Valeur nette comptable par catégorie d'actif

| | | |
|-----------------------------------|--------------|--------------|
| Logiciels du système informatique | 29 \$ | 45 \$ |
| Valeur nette comptable | 29 \$ | 45 \$ |

| (en milliers de \$ CAN) | Logiciels du système informatique |
|--|-----------------------------------|
| Coût | |
| Solde au 1 ^{er} mai 2011 | 1 823 \$ |
| Entrées | 32 |
| Cessions | (1 491) |
| Solde au 30 avril 2012 | 364 |
| Entrées | 10 |
| Cessions | (191) |
| Solde au 30 avril 2013 | 183 \$ |
| Amortissement accumulé | |
| Solde au 1 ^{er} mai 2011 | 1 762 |
| Amortissement | 48 |
| Cessions | (1 491) |
| Solde au 30 avril 2012 | 319 |
| Amortissement | 13 |
| Cessions | (178) |
| Solde au 30 avril 2013 | 154 \$ |
| Valeur comptable au 30 avril 2013 | 29 \$ |

Les charges d'amortissement des immobilisations incorporelles sont présentées à l'état du résultat global dans les frais de commercialisation et d'administration (13 \$ en 2013; 48 \$ en 2012).

Aucune indication de dépréciation n'a été retrouvée pour les immobilisations incorporelles au 30 avril 2013.

9. CRÉDITEURS ET AUTRES CHARGES À PAYER

| (en milliers de \$ CAN) | Au 30 avril 2013 | Au 30 avril 2012 |
|---|------------------|------------------|
| Dollars canadiens | 3 542 \$ | 5 262 \$ |
| Dollars américains | 153 | 51 |
| Total des créiteurs et autres charges à payer | 3 695 \$ | 5 313 \$ |

10. EMPRUNTS

(en milliers de \$ CAN)

| | Au 30 avril 2013 | Au 30 avril 2012 |
|------------------------|------------------|------------------|
| Billet | 4 030 \$ | 3 952 \$ |
| Acceptations bancaires | 23 200 | 17 200 |
| Total des emprunts | 27 230 \$ | 21 152 \$ |

Les acceptations bancaires de 13 700 \$ portent intérêt au taux annuel de 1,80 % (2,05 % en 2012) et arrive à échéance le 8 mai 2013. Le taux d'intérêt moyen pondéré durant l'exercice était 1,80 % (2,05 % en 2012). Après le 8 mai 2013, l'Office a contracté de nouvelles acceptations bancaires portant intérêt au taux de 1,80 %.

L'emprunt sur 20 ans d'un montant de 9 500 \$ constitué d'une acceptation bancaire / swap de taux d'intérêt porte intérêt au taux de 3,47 % si l'option de taux variable à l'une ou l'autre date de renouvellement est inférieure ou égale à 3,65 %. Si l'option de taux fluctuant à l'une ou l'autre date de renouvellement est supérieure à 3,65 %, le taux fixe pour la période des calculs est 4,22 %. L'emprunt arrive à échéance en 2032. L'Office a utilisé une couverture sur l'emprunt pour le risque des taux d'intérêt en utilisant un swap de taux d'intérêt qui remplace un taux d'intérêt variable par un taux d'intérêt fixe. La structure de l'emprunt prévoit l'utilisation d'une acceptation bancaire renouvelable et un swap de taux d'intérêt pour assurer le refinancement de l'acceptation bancaire. L'emprunt sera remboursé par tranches annuelles de 500 \$ sur 20 ans.

Le montant du principal des acceptations bancaires au 30 avril 2013 est 23 200 \$ (17 200 \$ en 2012) et la juste valeur des emprunts est 23 200 \$ (17 200 \$ en 2012).

Le billet de 4 000 \$ libellé en dollars américains (4 030 \$ CAN) est remboursable en dollars américains, porte intérêt au taux annuel de 0,99 % (1,48 % en 2012) et arrive à échéance le 28 juin 2013. Le taux d'intérêt moyen pondéré durant l'exercice était 1,12 % (1,29 % en 2012). Le solde du principal au 30 avril 2013 est 4 030 \$ (3 952 \$ en 2012) et la valeur juste de l'emprunt est 4 030 \$ (3 952 \$ en 2012).

Les acceptations bancaires et le billet sont garantis par l'autorisation du ministre des Finances jusqu'à concurrence des limites des emprunts de l'Office (note 1).

11. AVANTAGES SOCIAUX

11.1 Prestation de retraite

Essentiellement, tous les employés de l'Office sont admissibles au Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de retraite contributif à prestations définies, constitués en vertu d'une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Des cotisations sont versées par les employés et par l'Office. Le président du Conseil du Trésor du Canada établit les taux de cotisations des employés en fonction d'un multiple des contributions requises de l'employé. Le taux général de contribution au 30 avril 2013 pour les employés inscrits au Régime avant le 1^{er} janvier 2013 était 1,64 (1,74 en 2012) et pour les employés inscrits au Régime au 1^{er} janvier 2013 et après était 1,57 (néant en 2012). Le total des cotisations constatées comme dépense durant l'exercice se chiffrait à 1 220 \$ (1 160 \$ en 2012). Les cotisations prévues pour l'année 2014 sont 1 330 \$.

Le gouvernement du Canada a une responsabilité légale de verser les prestations relatives à ce Régime. Les prestations de retraite s'accumulent généralement à un taux de 2 % par année de service jusqu'à un maximum de 35 ans, multipliées par la moyenne des cinq meilleures années consécutives de rémunération. Ces prestations de retraite sont coordonnées avec celles du Régime de pensions du Canada et sont indexées en fonction du taux d'inflation.

Les prestations versées au Régime de retraite de la fonction publique comprenaient :

| (en milliers de \$ CAN) | 2013 | 2012 | 2011 |
|----------------------------|----------|----------|----------|
| Contributions de l'Office | 1 216 \$ | 1 160 \$ | 1 170 \$ |
| Contributions des employés | 700 \$ | 610 \$ | 610 \$ |

En date du 1^{er} juin 2007, l'Office a conclu une entente avec le syndicat de ses employés qui établit les états de service des employés de l'usine de transformation du poisson dès cette date et rétroactivement jusqu'au 1er avril 1973. Durant l'exercice financier 2011, l'Office a accepté les conditions du Centre des pensions de la fonction publique (CPFP) qui établissent la façon selon laquelle l'Office documentera les cas pour les employés qui devraient devenir membre selon la *Loi sur la pension de la fonction publique (LPFP)* rétroactivement et dans l'avenir. Elles établissent aussi comment le CPFP traitera de ces cas lors de l'établissement de l'état de pension des employés de l'usine de transformation du poisson. Le CPFP établit l'admissibilité de l'employé à contribuer au régime, les années de service pour les fins de pension et les années qu'un employé dispose pour le rachat d'années de services. L'Office est obligé de financer sa part des cotisations, en fonction des cotisations versées par les employés au régime de retraite.

| (en milliers de \$ CAN) | 30 avril 2013 | 30 avril 2012 | 30 avril 2011 |
|---|---------------|---------------|---------------|
| Obligation au titre de prestations de retraite (valeur actuarielle) | 468 \$ | 1 123 \$ | 1 308 \$ |
| Moins : Montant à court terme | 59 | 591 | - |
| Montant à long terme | 409 \$ | 532 \$ | 1 308 \$ |

L'Office a calculé que son obligation au titre de prestations de retraite actualisée se chiffre à 468 \$ pour rencontrer les contributions futures de contrepartie requises.

L'actuaire a utilisé des hypothèses, telles que convenues avec la direction, pour le calcul des obligations. La valeur actuarielle actuelle des coûts de rachat d'années service par l'employeur est basée sur des hypothèses économiques et démographiques décrites ci-dessous :

Hypothèses économiques :

- *Rendement des investissements* – un taux annuel prévu de 3,20 %;
- *Dépenses* – tels que dans le rapport LPFP, le rendement des investissements prévu reflète une provision implicite pour les dépenses inhérentes dans la poursuite des activités du plan;
- *Taux de contribution de l'employeur* – Pour certains membres ayant droit au rachat d'années de service, seuls les besoins de contribution de l'employé aux taux préférés et réguliers étaient disponibles et les contributions requises de l'employeur n'étaient pas disponibles et ont été établies hypothétiquement à 1,64 fois les contributions de l'employé aux taux préféré et régulier, conformément à la politique établie par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

Hypothèses démographiques :

- *Âge de retraite* – L'hypothèse émise est que tous les membres prendront leur retraite à l'âge normale de retraite (65 ans);
- *Mortalité* – L'hypothèse émise relative à la mortalité est en accord avec le tableau de mortalité des retraités sans assurance de 1994, entièrement par générations avec des améliorations dans l'espoir de vie utilisant l'échelle AA;
- *Hypothèse de rachat des années de service* – L'hypothèse de rachat utilisée dans le calcul de l'obligation est basée sur l'expérience acquise du plan LPFP et les taux LPFP ordinaires provenant de l'analyse de l'actuaire des coûts de rachat d'années de service en date du 28 février 2008.

L'obligation actuarielle pourrait être sensiblement différente si les hypothèses sur lesquelles le calcul est basé variaient significativement dans les prochaines années. Des changements dans l'obligation sont constatés basés sur une extrapolation des résultats actuariels et des ajustements venus des gains et pertes actuariels de l'exercice durant lequel ils ont lieu. Une évaluation actuarielle de l'obligation a été effectuée au 30 avril 2013 pour établir une mesure de l'obligation.

11.2 Obligation au titre des indemnités pour accidents de travail constituées

L'obligation au titre des indemnités pour accidents de travail constituées de l'Office représente une dette non provisionnée pour les coûts d'indemnisation spécifiés et administrés par la Commission des accidents du travail du Manitoba pour les accidents du travail des employés de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce. La charge à payer actuarielle comprend les indemnités de pension à long terme et les coûts d'indemnisation temporaires relatifs à des réclamations dans l'avenir administrées par la Commission des accidents du travail du Manitoba.

L'état du résultat global comprend une charge de 258 \$ (196 \$ en 2012) relative aux paiements d'indemnisation, aux charges d'intérêt sur le passif relatif à l'indemnisation des accidentés du travail et un gain actuariel.

Les hypothèses actuarielles utilisées, telles que convenues avec la direction, pour le calcul de l'obligation comprennent les taux d'inflation, les taux d'intérêts, les taux de mortalité et des prévisions globales des réclamations qui n'ont pas eu lieu. L'obligation actuarielle pourrait être sensiblement différente si des hypothèses étaient significativement différentes dans les prochaines années. Les changements de la charge à payer sont constatés en se basant sur une extrapolation des résultats actuariels et des ajustements provenant des gains et des pertes actuariels durant l'exercice au cours desquels ils ont lieu. Une évaluation actuarielle de l'obligation a été entreprise au 30 avril 2013 afin d'établir une assertion relative à la mesure de l'obligation.

Les frais d'indemnisation et la charge à payer relatifs à l'indemnisation des accidentés du travail comprennent :

| (en milliers de \$ CAN) | 2013 | 2012 |
|---|--------|--------|
| L'obligation au titre des indemnités pour accidents de travail constituées (valeur actuarielle) | 294 \$ | 259 \$ |
| Moins : Montant à court terme | 253 | 223 |
| Montant à long terme | 41 \$ | 36 \$ |
| Indemnités payées | 208 \$ | 242 \$ |
| Frais d'indemnisation des accidentés du travail | 258 \$ | 196 \$ |

Les frais d'indemnisation des accidentés du travail pour l'exercice sont calculés comme suit :

| | | |
|---|--------|--------|
| Frais de service actuels | 208 \$ | 242 \$ |
| Coûts d'intérêts | 13 | 18 |
| Perte actuarielle (gain actuariel) | 37 | (64) |
| Frais d'indemnisation des accidentés du travail | 258 \$ | 196 \$ |

Hypothèses de la moyenne pondérée :

| | | |
|---|--------|--------|
| Taux d'actualisation de la charge à payer | 3,0 % | 3,6 % |
| Tendances dans les soins de santé | 5,0 % | 5,0 % |
| Indexation de tous les autres frais | 2,25 % | 2,25 % |

11.3 Obligation au titre des congés de maladie

L'obligation de l'Office au titre des congés de maladie fournit aux employés admissibles l'avantage de journées de congés de maladie qui peuvent être accumulées. L'obligation établie de façon actuarielle a été établie à la valeur actuelle de tout paiement futur, multiplié par le service de l'employé à la date d'évaluation au service de l'employé à la date auquel il est devenu admissible à l'avantage et a tenu compte des soldes actuels des journées de congés de maladie en banque, l'accumulation annuelle de crédits pour des congés de maladie et les droits futurs aux, ou l'utilisation d'avantages relatifs aux congés de maladie.

L'état du résultat global comprend une charge de 91 \$ (36 \$ en 2012) relative aux frais de service actuels, des coûts d'intérêts et une perte actuarielle.

L'actuaire a utilisé des hypothèses, telles que convenues avec la direction, pour le calcul des obligations. L'obligation actuarielle pourrait être sensiblement différente si les hypothèses sur lesquelles le calcul est basé variaient significativement dans les prochaines années. Des changements dans l'obligation sont constatés basés sur une extrapolation des résultats actuariels et des ajustements venus des gains et pertes actuariels de l'exercice durant lequel ils ont lieu. Une évaluation actuarielle de l'obligation a été effectuée au 30 avril 2013 pour établir une mesure de l'obligation.

La charge à payer de l'Office aux congés de maladie comprend :

| (en milliers de \$ CAN) | 2013 | 2012 |
|--|-------------|-------------|
| Obligation relative aux congés de maladie (valeur actuarielle) | 229 \$ | 194 \$ |
| Prestations payées | 57 \$ | 13 \$ |
| Frais des congés de maladie | 91 \$ | 36 \$ |

La charge à payer de l'Office aux congés de maladie est calculée comme suit :

| | | |
|----------------------------|-------|-------|
| Frais de service actuels | 19 \$ | 16 \$ |
| Coûts d'intérêts | 9 | 7 |
| Perte actuarielle | 63 | 13 |
| Frais de congés de maladie | 91 \$ | 36 \$ |

Hypothèses de la moyenne pondérée :

| | | |
|---|-------|-------|
| Taux d'actualisation de la charge à payer | 4,0 % | 4,8 % |
| Taux d'augmentation de compensation | 2,5 % | 2,5 % |

On anticipe que la portion estimée de la charge à payer de l'Office serait 29 \$ en 2014.

12. COMMISSIONS DE VENTE

Au cours de l'exercice, l'Office a versé des commissions totalisant 1 253 \$ (1 225 \$ en 2012) à des agents de vente, la totalité à titre de commissions à des agents de vente étrangers. Les commissions de vente sont présentées dans les frais de commercialisation et d'administration à l'état du résultat global.

13. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Charge d'impôts actuels

| (en milliers de \$ CAN) | 30 avril 2013 | 30 avril 2012 |
|---|---------------|---------------|
| Récupération fiscale actuelle | (516) \$ | (115) \$ |
| Ajustements pour les exercices antérieurs | - | - |
| Total de la récupération fiscale actuelle | (516) \$ | (115) \$ |

Charge d'impôts différés

| (en milliers de \$ CAN) | 2013 | 2012 |
|---|--------|----------|
| Naissance et extourne d'un écart temporaire | 301 \$ | (313) \$ |
| Ajustements pour les exercices antérieurs | - | - |
| Augmentation du taux d'impôt | - | - |
| Total de la charge d'impôts différés | 373 \$ | (313) \$ |

La charge d'impôt sur le résultat avant impôt est différente du montant qui serait calculé en utilisant le taux d'impôt de 27,0 % sur le résultat fixé par la loi fédérale. La charge de l'exercice peut être réconciliée avec la charge d'impôt sur le résultat avant impôt comme suit :

(en milliers de \$ CAN)

| | 2013 | 2012 |
|--|----------|----------|
| Résultat net de l'exercice avant impôts | 2 472 \$ | 2 789 \$ |
| Taux d'impôt sur le résultat | 27,0 % | 27,0 % |
| Charge d'impôts calculée | 667 \$ | 753 \$ |
| Charges non admissibles | 9 | (305) |
| Changement des taux d'imposition | - | - |
| Changements des différences temporaires | - | - |
| Ajustements pour les exercices antérieurs | (886) | - |
| Différence temporaire constatée dans le bénéfice net | (89) | - |
| Crédit d'impôt de l'exercice courant | (516) | - |
| Autres montants nets | - | (250) |
| Charge d'impôts constatée dans le résultat net | (815) \$ | 198 \$ |

Actif et passif d'impôt actuel

(en milliers de \$ CAN)

| | 2013 | 2012 |
|--------------------------------|--------|--------|
| Actif d'impôt actuel | | |
| Impôt à recevoir | 516 \$ | 115 \$ |
| Charge d'impôt actuelle | | |
| Charge d'impôt | - \$ | - \$ |

Les différences temporaires des effets de l'impôt qui donnent lieu à des actifs et passifs d'impôts différés sont présentées ci-dessous :

Différences temporaires pour 2013

(en milliers de \$ CAN)

| | Solde d'ouverture | Constaté dans profit ou (perte) | Solde de clôture |
|---|----------------------|------------------------------------|---------------------|
| Actif d'impôts différés | | | |
| Crédit d'impôt à l'investissement | 504 \$ | 220 \$ | 724 \$ |
| Avantages sociaux des employés | (426) | 693 | 267 |
| Perte d'instruments financiers | - | 81 | 81 |
| Passif d'impôts différés | | | |
| Immobilisations corporelles | 379 | 659 | 1 038 |
| Immobilisations incorporelles | 12 | (5) | 7 |
| Contrat d'instrument dérivé | - | 15 | 15 |
| Gain de change | - | 26 | 26 |
| Actif (passif) net d'impôts différés | (313) \$ | 299 \$ | (14) \$ |

Différences temporaires pour 2012

(en milliers de \$ CAN)

| | Solde d'ouverture | Constaté dans profit ou (perte) | Solde de clôture |
|-------------------------------------|----------------------|------------------------------------|---------------------|
| Actif d'impôts différés | | | |
| Crédit d'impôt à l'investissement | - \$ | 504 \$ | 504 \$ |
| Charge d'impôts différés | | | |
| Immobilisations corporelles | - | 379 | 379 |
| Immobilisations incorporelles | - | 12 | 12 |
| Avantages sociaux des employés | - | 426 | 426 |
| Passif net d'impôts différés | - \$ | 313 \$ | 313 \$ |

14. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

L'Office est lié, aux termes de propriété commune, à toutes les entités appartenant au Gouvernement du Canada.

Les transactions entre l'Office et ces entités procèdent du cours normal des affaires, à une juste valeur, sous les mêmes termes et conditions qu'avec des parties non liées. Conformément à l'exception de divulgation relative aux « entités gouvernementales », l'Office est exempté de certaines obligations de divulgation de la norme IAS 24 relatives à ses transactions et ses soldes impayés avec :

- un gouvernement qui a le contrôle, participe au contrôle conjoint ou exerce une influence notable sur l'entité présentant l'information financière; et
- une autre entité qui est une partie liée parce que le même gouvernement a le contrôle, participe au contrôle conjoint ou exerce une influence notable sur l'entité présentant l'information financière.

Basé sur cette exemption, étant donné que l'Office n'a pas engagé de transactions avec ces parties liées qui sont considérées individuellement ou collectivement significatives, l'Office n'a pas divulgué de détail de ses transactions avec :

- le Gouvernement du Canada et ses ministères; ou
- toutes les sociétés de la Couronne fédérales.

Certains membres du Conseil d'administration et des membres de leur famille immédiate sont des pêcheurs commerciaux qui vendent leurs prises à l'Office. Durant l'exercice, les volumes livrés à l'Office par des membres du Conseil d'administration et des membres de leur famille immédiate étaient 87 000 kg (90 000 kg en 2012) d'une valeur de 254 \$ (245 \$ en 2012). Ces transactions sont évaluées à la juste valeur et ont eu lieu durant le cours normal des affaires sous les mêmes termes et conditions qu'avec des parties non liées.

Rémunération du personnel de direction clé

Le personnel de direction clé comprend tous les membres du Conseil d'administration et les cadres de direction qui ont le pouvoir et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de l'Office.

La rémunération du personnel de direction clé pour l'exercice est comme suit :

| (en milliers de \$ CAN) | 2013 | 2012 |
|---|-------------|-------------|
| Avantages du personnel à court terme | 980 \$ | 863 \$ |
| Rémunération totale du personnel de direction clé | 980 \$ | 863 \$ |

La rémunération divulguée des cadres de direction de l'Office est inscrite à l'état du résultat global comme salaires et avantages dans les dépenses de commercialisation et d'administration. La rémunération divulguée des membres du Conseil d'administration est inscrite à l'état du résultat global comme frais de réunion dans les dépenses de commercialisation et d'administration.

15. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

15.1 Engagements

Au 30 avril 2013, l'Office n'avait pas d'engagements en capital (2 254 \$ en 2012).

15.2 Éventualités

L'Office reçoit, dans le cours normal de ses activités, plusieurs réclamations fondées en droit. Comme il est impossible à l'heure actuelle d'en déterminer l'issue finale, aucune provision n'a été comptabilisée pour ces éventualités. La direction est d'avis que le versement de tout montant suite à ces réclamations n'affectera pas la situation financière de l'Office de façon défavorable et importante. Le versement de tout montant qui serait accordé par suite d'un règlement sera passé en charges de l'exercice au cours duquel le litige est susceptible de se régler et lorsque le montant peut être raisonnablement estimé. Il n'y a pas eu de changement dans l'existence, la probabilité ou le montant des éventualités à la fin du plus récent exercice.

16. AUTRES PRODUITS ET CHARGES

Les autres produits comprennent les services d'audit sans frais reçus du Bureau du vérificateur général du Canada, l'exploitation de la barge de Poplar River sur le lac Winnipeg et la vente d'engins de pêche aux pêcheurs. La valeur de la transaction non monétaire des services reçus du Bureau du vérificateur général du Canada est 389 \$ (455 \$ en 2012). Les produits gagnés de l'exploitation de la barge de Poplar Lake et la vente d'engins de pêche sont 1 171 \$ (1 174 \$ en 2012).

Les autres charges d'une valeur de 1 050 \$ (1 158 \$ en 2012) comprennent les frais encourus pour générer les produits de la barge de Poplar Lake et la vente d'engins de pêche aux pêcheurs.

Une transaction non monétaire de 389 \$ (455 \$ en 2012) a été constatée dans les autres frais de commercialisation et d'administration pour les services d'audit reçu sans frais du Bureau du vérificateur général du Canada.

17. RECLASSEMENT DES CHIFFRES CORRESPONDANTS DES EXERCICES ANTÉRIEURS

Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée au 30 avril 2013.

Certains chiffres dans autre produit et autres charges avaient été constatés comme des montants nets dans le résultat global au 30 avril 2012 et ont été reclassés au 30 avril 2013 et constatés séparément comme autre produit et autres charges. Un montant de 1 174 \$ a été reclassé de la catégorie indemnités d'emballage et frais d'exploitation des agences d'approvisionnement à celle de autre produit. Un montant de 921 \$ a été reclassé de la catégorie indemnités d'emballage et frais d'exploitation des agences d'approvisionnement à celle de autres frais et un montant de 165 \$ a été reclassé de la catégorie immobilisations à la catégorie autres charges de l'état du résultat global et dans les notes associées.

RAPPORT D'ÉTAT / D' ACTIONS DE LA HAUTE DIRECTION DE L'OCPED SUITE AUX RECOMMANDATIONS DE L'EXAMEN SPÉCIAL – 31 JANVIER 2013

Neuf des douze recommandations formulées lors de l'Examen spécial ont été mises en oeuvre avec succès et onze des douze le seront d'ici le 30 avril 2013.

1. PROFIL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - **État : terminé**

Commentaires du Vérificateur

Le profil actuel du Conseil d'administration ne reflète pas les habiletés et l'expérience spécifiques requises.

Actions entreprises

- Le Conseil d'administration (CA) a soumis au ministre une nouvelle politique de profil du CA.
- Une personne ayant une désignation de comptable agréé (c.a.) agit maintenant comme conseiller financier du CA et du Comité de vérification et de risque.

2. COMITÉ DE VÉRIFICATION ET DE RISQUE - **État : terminé**

Commentaires du Vérificateur

Le Comité de vérification et de risque n'est pas conforme à la Loi sur la gestion des finances publiques.

Actions entreprises

- Le Comité de vérification et de risque a été restructuré et est maintenant conforme.

3. CONFLIT D'INTÉRÊT AU SEIN DU CA - **État : aucune action entreprise**

Commentaires du Vérificateur

Les conflits d'intérêt potentiels des membres du CA ne sont pas bien gérés.

Actions entreprises

- Se conformer limiterait la représentation et la participation des pêcheurs.

4. VÉRIFICATIONS INTERNES - **État : terminé**

Commentaires du Vérificateur

Des vérifications internes de l'OCPED ne sont pas entreprises telles que requises par la *Loi*.

Actions Entreprises

- Les services de KPMG ont été retenus pour mener les vérifications internes et un plan de vérification a été approuvé par le Comité de vérification et de risque.

5. APPROBATION DU PLAN - **État : terminé**

Commentaires du Vérificateur

L'Office n'a pas de plan d'affaires approuvé par le gouvernement pour adresser les questions financières.

Actions entreprises

- Tous les plans soumis depuis l'exercice financier 2009-2010 ont été approuvés.

6. SURVEILLANCE DES RISQUES PAR LE CA - **État : terminé**

Commentaires du Vérificateur

L'OCPED n'a pas mis en oeuvre un processus de gestion de risque pour fournir une assurance raisonnable qu'il puisse atteindre ses objectifs stratégiques et d'exploitation, gérer ses ressources de façon économique et efficacement et protéger ses actifs.

Actions entreprises

- La haute direction a créé un plan intégré de gestion de risque qui a été approuvé par le CA en entier.
- Le plan est revu à chaque trimestre par le Comité de vérification et de risque.

7. REMPLACEMENT DES ACTIFS - **État : terminé**

Commentaires du Vérificateur

Les pratiques de l'OCPED d'établir les prix payés aux pêcheurs n'ont pas fourni les montants requis d'investissement en capital prévus. L'OCPED n'a pas réinvesti le capital nécessaire dans son établissement de transformation vieillissante afin de sauvegarder ses actifs.

Actions entreprises

- Une politique sur l'endettement à long terme et les capitaux propres a été développée et approuvée par le CA.
- La politique est en vigueur depuis le 1^{er} mai 2011.
- D'importants projets en capital ont été entrepris afin de réduire le risque d'interruptions de service.

8. EFFICACITÉS DE LA MAIN-D'ŒUVRE - **État : terminé**

Commentaires du Vérificateur

Présentement, l'OCPED n'est pas en position de déterminer si ses opérations rencontrent les objectifs raisonnables des efficacités par rapport à ceux de l'industrie. L'OCPED n'a pas non plus évalué sa performance au fil du temps.

Actions entreprises

- Un système d'exploitation pour l'usine a été installé de 2005 à 2007 et est utilisé continuellement, réduisant les coûts de la main-d'œuvre de plus de 200 000 \$.

9. GESTION DES RENDEMENTS - **État : terminé**

Commentaires du Vérificateur

Présentement, l'OCPED n'a pas de méthode efficace de contrôler les rendements.

Actions entreprises

- Le programme existant a été mis à niveau pour inclure plus de vérifications ponctuelles et d'analyses des tendances.
- Le manque de données fiables sur les espèces de poisson de l'OCEPD rend difficile l'établissement de points de référence de l'industrie, mais ce sera fait là où c'est approprié.
- D'autres améliorations seront faites au fur et à mesure que l'usine est rénovée et les équipements nouveaux sont installés.

10. POLITIQUE DES CONTRATS ET DE L'APPROVISIONNEMENT - **État : terminé**

Commentaires du Vérificateur

Les systèmes et les pratiques de l'OCPED n'assurent pas que les actifs d'immobilisations sont achetés de manière économique et efficace. Par exemple, il n'y a pas suffisamment de politiques des contrats pour les importants contrats d'immobilisations et aucune approche établie pour assurer que tous les risques significatifs de l'approvisionnement sont évalués et gérés.

Actions entreprises

- Les politiques ont été rédigées et leur mise en vigueur aura lieu d'ici le 30 avril 2013.

11. STRATÉGIE EN RESSOURCES HUMAINES - **État : terminé**

Commentaires du Vérificateur

L'Office n'a pas de stratégie en ressources humaines pour adresser les défis clé de l'OCPED.

Actions entreprises

- Le travail requis pour améliorer les pratiques en ressources humaines se fait de façon continue, mais lorsque la vérification a eu lieu, ce travail ne faisait pas partie d'un document détaillé sur la stratégie en ressources humaines.
- Un plan stratégique du service des ressources humaines a été rédigé et sera mis en œuvre.

12. ABSENTÉISME DES EMPLOYÉS DE L'USINE DE TRANSFORMATION - **État : terminé**

Commentaires du Vérificateur

L'Office n'a pas de stratégie en ressources humaines pour adresser les défis clé, y compris les hauts taux d'absentéisme et le roulement élevé du personnel, qui ont un effet direct sur les opérations quotidiennes de l'usine.

Actions entreprises

- On anticipe que les taux d'absentéisme seraient plus élevés que la normale pour la région à cause de la nature saisonnière du travail; par contre, l'Office n'a pas de plan en place.
- La phase 1 (collecte de données) était active lorsque l'examen spécial a eu lieu.
- La phase 2 (identification et suivi des employés qui abusent) est terminée.
- La phase 3 (renvoi des employés qui abusent) est maintenant en cours.

RÉGIE DE L'ENTREPRISE

Le CA de l'OCPED est composé de neuf membres, y compris le président-directeur général. Durant l'exercice 2012-2013, huit personnes ont administré les affaires de l'Office, un poste était vacant. Tous les membres du CA sont nommés par le gouverneur en conseil fédéral avec trois nominations sur recommandation des gouvernements provinciaux et territoriaux participants.

Bien que les membres du CA ne participent normalement pas à la prise de décision quotidienne de l'OCPED, leur rôle est d'une importance vitale. La haute direction de l'OCPED présente l'information aux membres du CA, cherche leur avis et leur demande l'approbation des propositions et des dépenses en capital. Chaque membre du CA est appelé à exercer son jugement et à adopter une position indépendante lors de la formulation des décisions du CA d'approuver, de rejeter ou de demander de reporter des propositions qui leur sont soumises par la haute direction.

Les membres du CA ont rempli leur rôle de liaison avec tous les niveaux de gouvernement et des intéressés des associations de pêcheurs en participant à un bon nombre de réunions publiques et privées, de conférences et de sessions d'information dans les régions et les collectivités qu'ils représentent.

Les membres du CA de l'Office se sont réunis cinq fois à Winnipeg durant le présent exercice. À chaque trimestre, le CA a entrepris une étude détaillée des résultats financiers et des enjeux d'opérations. À la réunion du mois de juillet 2012, le CA a reçu le rapport de vérification du Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) et a approuvé le rapport annuel 2011-2012. Également en juillet 2012, sur la recommandation du BVG, une nouvelle politique de profil du CA a été approuvée. Ce document définit clairement les attributs, les compétences, les habiletés et l'expérience de base requis par les membres du CA, ainsi que leurs rôles et responsabilités primaires. Dans l'avenir, la gouvernance de l'OCPED évoluera de façon à refléter ce profil plus spécifiquement.

À la réunion d'août 2012, les résultats du premier trimestre de l'exercice 2012-2013 ont été étudiés. En novembre 2012, après l'étude des résultats du deuxième trimestre, la troisième assemblée publique annuelle a eu lieu avec la participation d'environ 75 intervenants. En février 2013, le CA s'est réuni et a adopté le plan d'affaires quinquennal et les prévisions financières pour leur soumission au ministre des Pêches et des Océans. Les membres du CA ont reçu une formation continue sur la gouvernance corporative à la réunion d'avril 2013.

Le Comité de vérification et de risque de l'OCPED – composé de Ken Campbell, président par intérim du Comité, de David Tomasson, président du CA, de Gail Wood, membre du CA, et de Angus (Gus) Campbell, FCA, conseiller du Comité – s'est réuni cinq fois durant l'exercice 2012-2013. Ce Comité a le mandat de superviser au nom du CA les processus de communication de l'information financière et de faire rapport à chaque réunion du conseil.

Le rapport trimestriel de l'Office est maintenant préparé dans un nouveau format plus détaillé conforme aux normes de rapport IFRS. Chaque rapport est affiché au site Web de l'OCPED (www.freshwaterfish.com/content/pages/governance) dans les 60 jours suivant la fin de chaque trimestre.

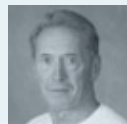
Les membres du CA ont aussi participé à d'importantes conférences et réunion sur la gouvernance, y compris l'AGA du Conseil canadien des pêches, la table ronde sur la chaîne de la valeur alimentaire des produits de la mer, l'Institut des administrateurs de sociétés et un atelier de formation sur la gouvernance de société d'État à Ottawa.

CONSEIL D'ADMINISTRATION



David Tomasson

Président du Conseil d'administration
Winnipeg (Manitoba)
Profession : Pêcheur et Président, Conseil consultatif
de l'administration portuaire d'eau douce
Nombre d'années au conseil : 3



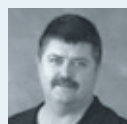
Ken Campbell

Gimli (Manitoba)
Profession : Pêcheur
Nombre d'années au conseil : 4



John Wood

Président-directeur général
Winnipeg (Manitoba)
Nombre d'années au conseil : 6,5



Terry Bennett

Matheson Island (Manitoba)
Profession : Pêcheur, Directeur de la Matheson Island
Fish Marketing Co-op, employé de la société Hazco
Environmental Waste Clean Up
Nombre d'années au conseil : 2,5



Ron Ballantyne

Grand Rapids (Manitoba)
Profession : Pêcheur
Nombre d'années au conseil : 9,5



Angus Gardiner

Île-à-la-Crosse (Saskatchewan)
Profession : Pêcheur
Nombre d'années au conseil : 4,5



Bert Buckley

Hay River (Territoires du Nord-Ouest)
Profession : Pêcheur
Nombre d'années au conseil : 14



Gail Wood

Edmonton (Alberta)
Profession : Propriétaire, Wayne Wood Fresh Fish Ltd.
Nombre d'années au conseil : 6

Un poste vacant

COMITÉ DE VÉRIFICATION ET DE RISQUE

L'Office de commercialisation du poisson d'eau douce a établi ce comité en 2009-2010. Le Comité actuel est composé des membres suivants du CA : Ken Campbell (président par intérim du Comité), David Tomasson (président du CA) et Gail Wood. Angus (Gus) Campbell fait partie de l'équipe en tant que conseiller financier.

HAUTE DIRECTION

John Wood

Président-directeur général

Courriel : john.wood@freshwaterfish.com

Stan Lazar

Directeur financier

Courriel : stan.lazar@freshwaterfish.com

Paul Cater

Vice-président – Ventes et commercialisation

Courriel : paul.cater@freshwaterfish.com

Durga Liske

Vice-président – Opérations

Courriel : david.northcott@freshwaterfish.com

Wendy Matheson

Directrice des ressources humaines et des services gouvernementaux

Courriel : wendy.matheson@freshwaterfish.com

RECONNAISSANCE DES EMPLOYÉS

L'Office de commercialisation du poisson d'eau douce offre sa reconnaissance aux employés suivants pour leur dévouement professionnel à assurer un approvisionnement fiable de produits du poisson d'eau douce de grande qualité, d'excellents rapports avec les clients et d'un maximum de bénéfices versés aux pêcheurs.

40 années et plus : Charles Taylor

35 années et plus : Ray Freeman, Margaret Camire, Larry Calder, Danny Haywood et Pat Calder

30 années et plus : Normando Bustarde



1199, chemin Plessis
Winnipeg (Manitoba) Canada R2C 3L4

t. 204.983.6600
f. 204.983.6497

www.freshwaterfish.com